

SAC-990910

UNIVERSITÉ DE MONCTON

160^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 10 septembre 1999

de 9 h à 17 h 8

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Samuel Arseneault, professeur	Moncton
Cynthia Baker, directrice	Moncton
Lise Caron, directrice	Edmundston
Zénon Chiasson, doyen	Moncton
Liette Clément-Gallien, professeure	Shippagan
Gilles Cormier, directeur (intérim)	Moncton
Patricia Cormier, professeure	Edmundston
Hermel Couturier, directeur	Moncton
Paul Curtis, professeur	Moncton
Michel Doucet, doyen	Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, Enseignement et recherche (VRER)	U de M
Mélanie Fortin, étudiante	Moncton
Jeanne-d'Arc Gaudet, professeure	Moncton
Réjean Hall, professeur	Moncton
Pierre Lafrance, bibliothécaire en chef	Moncton
Colette Landry Martin, directrice générale de l'Éducation permanente (DGEP)	U de M
Nicole Lang, professeure	Edmundston
Claire Lapointe, professeure	Moncton
Francis LeBlanc, professeur	Moncton
Anick Lévesque, étudiante	Moncton
Gary Long, professeur	Edmundston
Victorin Mallet, doyen	Moncton
Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Chadia Moghrabi, professeure	Moncton
Jean Morency, professeur	Moncton

Jean-Guy Poitras, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Edmundston
Edgar Robichaud, directeur, Services pédagogiques (DSP)	Shippagan
Jean-Bernard Robichaud, recteur	U de M
Guy Robinson, professeur	Moncton
Réza Sadeghi, professeur	Moncton
Frederic Soucy, étudiant	Edmundston
Lita Villalon, directrice	Moncton
Marc-André Villard, professeur	Moncton
Truong Vo-Van, doyen	Moncton
George Wybouw, doyen	Moncton

INVITÉS ET INVITÉES

Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Armand Caron, vice-recteur, Campus de Shippagan (VRCS)	Shippagan
Lucille Collette, vice-rectrice, Administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Roger Gervais, vice-recteur, Campus d'Edmundston (VRCE)	Edmundston
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Line Leduc, secrétaire des instances	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Serge Rousselle, président d'assemblée	Moncton
Viateur Viel, directeur général intérimaire des services universitaires	Moncton

PERSONNES EXCUSÉES : Bertille Beaulieu, Pierre-Marin Boucher, Katherine Marcoccio et Rodrigue Landry

PERSONNES ABSENTES : Daniel Comeau et Ian Richmond

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT	4
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4.	CORRESPONDANCE	4
	4.1 Lettre de l'ABPRUM.....	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-990430	5
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
	7.1 Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur.....	5
8.	NOMINATIONS	9
	8.1 Bureau de direction du Sénat	9
	8.2 Comité conjoint de la planification	9
	8.3 Comité d'attestation d'études.....	9
	8.4 Comité de sélection des grades honorifiques	10
	8.5 Comité des programmes.....	10
9.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-990823 ET CCJ-990901	10
10.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	10
	10.1 CCJ-990823.....	10
	10.1.1 Opération convergence.....	10
	10.1.2 Politique de développement des échanges et de coopération internationale	12
	10.1.3 Politique d'évaluation des programmes	13
	10.1.4 Nouveaux programmes proposés.....	15
	10.2 CCJ-990901.....	17
	10.2.1 Doctorat en éducation.....	17
11.	RAPPORTS ANNUELS	17
12.	RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES	20
13.	SUIVI DE LA RÉUNION CGV-990619	28
14.	POLITIQUE RELATIVE AUX STATUTS DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ	28
15.	CRÉATION D'UNE ÉCOLE DES « BEAUX-ARTS »	29
16.	CONVERGENCE - SUIVI ET PLAN DE RECRUTEMENT	29
	16.1 Convergence - suivi	29
	16.2 Plan triennal de recrutement 2000-2003.....	29
17.	NOM DU DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE.....	31
18.	SOCRATE	32

19.	PLAN STRATÉGIQUE	34
20.	PROCHAINE RÉUNION	34
21.	PRÉSIDENCE DU SÉNAT - ÉVALUATION.....	34
22.	CLÔTURE	34

DOCUMENTS	35
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté.....	A(1)
DOCUMENT B : Lettre de l'ABPRUM.....	B(1-2)
DOCUMENT C : Nominations.....	C(1-7)
DOCUMENT D : Procès-verbal CCJ-990823	D(1-32)
DOCUMENT E : Procès-verbal CCJ-990901	E(1-3)
DOCUMENT F : Rapports annuels.....	F(1)
DOCUMENT G : Rapport annuel du VRER	G(1-7)
DOCUMENT H : Politique relative aux statuts de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé et chercheuse ou chercheur invité	H(1-3)
DOCUMENT I : École des « beaux-arts »	I(1-4)
DOCUMENT J : Opération convergence - suite du colloque de novembre 1998	J(1-6)
DOCUMENT K : Plan triennal de recrutement.....	K(1-18)
DOCUMENT L : Nom du Département de physique	L(1-3)

- * La Direction générale des services universitaires (DGSU) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou à la DGSU et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par la DGSU sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene:

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes à la Direction générale des services universitaires. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante:
<http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT

Président d'assemblée : Je déclare ouverte la 160^e séance du Sénat académique. (Le président donne la liste des personnes excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Liette Clément-Gallien et Michel Savard, professeurs au Campus de Shippagan; Cynthia Baker, directrice de l'École des sciences infirmières; Gilles Cormier, directeur par intérim de l'École de génie; Paul Curtis, Jeanne-d'Arc Gaudet, Claire Lapointe, Chadia Moghrabi et Réza Sadeghi, professeurs au Campus de Moncton; Patricia Cormier, professeure au Campus d'Edmundston; Frédéric Soucy, étudiant au Campus d'Edmundston; Viateur Viel, directeur général par intérim des services universitaires.)

Il conviendrait de remercier les sénatrices et sénateurs dont le mandat s'est terminé en mars ou en avril dernier : Daniel Carrier, Ian Foucher, Monique Haché, Lianne Maurice et Renée Tremblay, étudiants; Omer Chouinard, Mariana Kant, Nicolas Landry, Jeannette LeBlanc, France Marquis, Roger Ouellette, Theresia Quigley, Gilmen Smyth et Martin Waltz, professeurs; Soumaya Yacout, directrice.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire des instances confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire des instances.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de l'ABPRUM

Voir le Document B, p. 1-2

Recteur : Les membres du Sénat ont reçu une note leur indiquant que je rencontrerais la présidente de cette association, Mme Lorraine Bourque, avant la tenue de la présente réunion, ce que j'ai fait. Cette lettre constitue une démarche de l'Association des professeures, professeurs et bibliothécaires retraités de l'Université de Moncton en vue de trouver une façon pour ses membres de continuer leur contribution à l'Université. Il est à noter que la même démarche a été faite auprès du Conseil des gouverneurs et que le président a rencontré quelques membres de l'Association. Il faut préciser également que l'ABPRUM représente les trois campus.

Cet organisme souhaite donc travailler avec les instances supérieures de l'Université et, afin que la requête puisse être acceptée sans qu'il soit nécessaire de modifier la Charte ou les Statuts et règlements, les membres sollicitent un siège à titre d'observateur. Lors de ma rencontre avec eux, j'ai indiqué que le titre de membre invité serait plus intéressant puisqu'il permet la participation aux délibérations, mais sans droit de vote.

Il s'agit pour le Sénat de décider s'il accepte qu'un membre de l'ABPRUM siège aux réunions à titre d'invité. Je ne sais pas si les sénatrices et sénateurs veulent discuter de cette question maintenant ou la reporter à la prochaine réunion.

Président d'assemblée : Au moment d'adopter l'ordre du jour, un membre pourra faire inscrire le point sous *Affaires nouvelles*. Le Sénat décidera alors s'il souhaite en discuter maintenant ou à la prochaine réunion.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Note : Des modifications sont apportées à l'ordre du jour. Au point 9, il faut ajouter la réception du procès-verbal CCJ-990901; le point 15 disparaît (il sera traité au point 10.1.2); le point 16 (Conseil de la langue française : rapport) est reporté à une réunion ultérieure.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

R : 01-SAC-990910

Francis LeBlanc, appuyé par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-990430

Poitras : À la dernière réunion, le Sénat a adopté une proposition relativement au calendrier universitaire. Le calendrier qui se trouve en annexe du procès-verbal n'est pas celui que les membres avaient en main lors du vote. Ce dernier précisait que la collation des grades, au printemps 2001, aurait lieu à Edmundston un samedi; le document en annexe indique que c'est à Shippagan qu'elle aura lieu le samedi. Les changements ont été apportés sans que le Sénat en soit avisé, sans qu'il puisse discuter des raisons de ces modifications.

VRCS : J'aimerais qu'on me rappelle les dates de collation des grades. Le principe d'alternance entre les campus d'Edmundston et de Shippagan devait entrer en vigueur dès le printemps 2000.

Poitras : La collation des grades a lieu un samedi, à Edmundston, au printemps 2000. Mais il faut tenir compte de ce qui a été adopté à la dernière réunion; tout changement doit être soumis au Sénat. Le document que les membres avaient en main indiquait que la collation des grades avait lieu le samedi à Edmundston en 2001 et le samedi à Shippagan en 2002. Le calendrier à l'annexe H indique le contraire.

Viel : La question sera étudiée et abordée lors d'une prochaine réunion du Sénat.

R : 02-SAC-990910

Pierre Lafrance, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

« Que le procès-verbal SAC-990430 soit adopté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 (7.3) Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur

Robinson : Il est question ici de deux résolutions relatives au Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur. Ces propositions étaient modérées, elles ont été adoptées par le Sénat à l'unanimité. Elles avaient pour but de permettre au Conseil des gouverneurs de choisir entre deux possibilités : 1) revenir sur sa décision de modifier la composition du comité et d'y ajouter un membre du Conseil; 2) accepter qu'un membre supplémentaire nommé par le Sénat siège à ce comité - Pierre-Marin Boucher avait été élu - afin que l'équilibre entre les deux instances soit rétabli. Les sénatrices et sénateurs apprennent maintenant que le Conseil a opté pour une troisième voie : celle de répéter sa décision de rompre unilatéralement la convention relative à l'équilibre des deux instances au sein de ce comité. Cette décision peut être qualifiée de maladroite ou d'irréfléchie, la première fois. Mais non corrigée malgré la protestation légitime, constructive et unanime du Sénat académique, cette décision, réitérée, détruit désormais toute la crédibilité du comité consultatif, qui est maintenant composé non plus par quatre membres représentant le Conseil et trois membres représentant le Sénat, mais par cinq membres représentant le Conseil et trois représentant le Sénat.

La situation étant maintenant ce qu'elle est, et une question de principe étant visiblement en cause ici, il importe de se demander ce que peut, ce que veut et ce que doit faire le Sénat académique. Veut-il simplement se taire et se résigner, parce qu'il serait impuissant face à une action d'un Conseil des gouverneurs non respectueux des principes, règles et conventions établies, d'un Conseil des gouverneurs qui a manqué la première véritable occasion de concrétiser l'esprit de collaboration que l'Opération convergence proclame vouloir établir et entretenir entre les deux instances? Veut-il, peut-il et doit-il plutôt adopter une ligne d'action plus musclée qui permettrait d'aboutir au respect mutuel et à l'instauration d'un climat de confiance entre les deux instances? En résumé, le Conseil des gouverneurs vient de réitérer une décision non respectueuse des droits, devoirs et responsabilités du Sénat académique. Comme membres du Sénat, nous devons nous demander ce que nous pouvons, ce que nous voulons et ce que nous décidons de faire maintenant.

7.1 (7.3) Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur (suite)

Villard : Des Opérations convergence sont organisées à grands frais. Si c'est là le résultat, mieux vaut que les instances économisent leur argent.

Long : Je suis membre du comité. Il me semble que le recteur est la personne la mieux placée pour nous donner des précisions, puisqu'il siège aux deux instances.

Recteur : Honnêtement, je ne peux vous expliquer pourquoi la situation est ce qu'elle est. Je ferai une première remarque : je me suis donné comme ligne de conduite de ne pas m'engager ou m'immiscer dans la question de la succession du recteur. Ce débat m'y entraîne contre ma volonté. À la dernière réunion du Sénat, je me suis absenté quand la question a été abordée et, quand le Conseil en traite, je demande que mes abstentions soient notées. Je le fais par éthique personnelle; je crois qu'une personne qui a occupé un tel poste ne doit pas tenter d'influencer une décision qui a des conséquences importantes pour l'Université et qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'établissement qu'elle le fasse. C'est pourquoi je garde une grande réserve dans ce débat.

Je peux vous expliquer les raisons « géographiques » qui ont amené le Conseil des gouverneurs à agir de telle sorte que la situation actuelle soit créée. Traditionnellement, le Conseil s'assurait qu'il y ait, au comité, un membre gouverneur représentant chacune des trois régions où l'Université est établie : le Nord-Est, le Nord-Ouest et le Sud-Est. Cette coutume n'avait jamais posé de problème puisque la présidente ou le président du Conseil, qui préside ce comité, provenait d'une de ces régions. Le président actuel n'est originaire d'aucune de ces régions et il voulait éviter qu'une des régions soit absente du comité. Il voulait s'assurer d'une représentation des gouverneurs - par des membres ne faisant pas partie de la communauté universitaire - pour chacune des régions, ce qui a amené le Conseil à se prononcer sur une proposition de modification du comité. Mais ce geste a eu pour effet de rompre une autre tradition, le principe de l'équilibre entre le Conseil et le Sénat. Ce dernier principe est probablement plus fort que celui de la représentation régionale, parce que la politique régissant la composition du comité le mentionne. L'équilibre a donc été rompu. Le Sénat a réagi, lors de la réunion du 30 avril, en adoptant certaines propositions et le Conseil a été saisi de ces propositions en juin. À ce moment-là, il s'est passé quelque chose d'incompréhensible, il y a eu confusion. Les membres du Conseil se sont rendu compte qu'ils avaient rejeté les deux propositions que lui avait faites le Sénat, alors que le début des discussions pouvait donner l'impression que leur volonté était tout autre.

VRER : Lors de cette réunion du Conseil, les membres ont rejeté la proposition voulant « que le Conseil des gouverneurs n'accède pas à la demande du Sénat académique ... » (p. 16 du procès-verbal CGV-990619). La conclusion du vote est donc qu'il avait accédé à la demande.

Recteur : Il s'agissait presque d'une question préalable : les propositions du Sénat seront-elles prises en compte? Effectivement, il était possible de croire que le Conseil était disposé à le faire.

VRER : Deux propositions du Sénat ont été soumises aux membres du Conseil. La deuxième, qui demandait la modification du comité par l'ajout d'un membre du Sénat, a été rejetée. Le Conseil a donc indiqué, par son vote, qu'il ne souhaitait l'ajout d'un membre du Sénat au comité. Le débat s'est terminé avec la note signalant que le statu quo était maintenu.

Gaudet : Quelle est la date de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs?

Recteur : Le 25 septembre.

Gaudet : Serait-il possible pour le Conseil de revoir les recommandations du Sénat? Il y a une confusion.

Recteur : Je ne sais pas si le Conseil souhaite rétablir l'équilibre et s'il saisit bien les conséquences de la situation.

Hall : Entre les propositions 30 et 31, le nombre de votes est passé de 20 à 16. Peut-être qu'une prochaine fois le résultat du vote pourrait être différent.

Doucet : Le Conseil a accepté la première proposition; donc, d'une certaine façon, la deuxième est irrecevable. En rejetant la première, le Conseil accède à la demande du Sénat. Je ne comprends pas, il y a contradiction

Recteur : Peut-être que le Conseil acceptait le principe de la modification du comité, mais que les suggestions faites par le Sénat ne lui semblaient pas acceptables.

Doucet : Étant donné qu'il y a ambiguïté, le Sénat pourrait demander au Conseil de clarifier sa position.

7.1 (7.3) Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur (suite)

McKee-Allain : Je suis membre du comité. Des réunions ont eu lieu. La réception des candidatures se termine le 30 septembre. Le comité travaille actuellement à définir le profil, les critères de sélection, ce qui est une étape très importante. Si jamais le Sénat demandait au Conseil de revoir sa position, un problème surgirait à court terme pour les réunions qui se tiennent actuellement.

Robinson : Si les choses ne sont pas réglées, le comité n'a plus de crédibilité. Il s'agit du comité de sélection de la rectrice ou du recteur, mais il y a, au-delà, une question de principe fondamental. Une façon de fonctionner, un équilibre a été instauré au départ; et maintenant, par un geste unilatéral, cet équilibre est renversé. Je repose la question : qu'est-ce que le Sénat peut faire, veut faire et décide de faire, se taire ou réagir? La proposition du Sénat était modérée; le Conseil avait l'occasion de rétablir l'équilibre très facilement et il ne l'a pas fait.

VRCS : J'étais présent à la réunion du Conseil. Je crois que la confusion découle du fait que le débat a commencé autour d'une proposition négative : que le Conseil n'accède pas...

R : 03-SAC-990910

Jeanne-d'Arc Gaudet, appuyée par George Wybouw, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique demande au Conseil des gouverneurs de reconsidérer sa décision en ce qui a trait à la composition du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur afin que l'équilibre entre les deux instances soit rétabli. »

Moghrabi : Il faudrait réagir plus clairement. Le Sénat pourrait demander aux membres qu'il a nommés pour siéger à ce comité de suspendre leur participation aux travaux du comité jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli. Le Sénat était unanime lorsqu'il a fait ses recommandations au Conseil. Si le Conseil voulait que la représentation régionale soit respectée, il fallait qu'il agisse avant que le processus de composition du comité soit commencé.

Robinson : Le Sénat répète ce qu'il a fait la dernière fois. Je crois qu'il faut réitérer la demande, mais l'assortir de quelque chose de plus concret. Je ne sais pas quelles mesures peuvent être envisagées. Actuellement, les membres du Sénat qui siègent à ce comité ont été mandatés par le Sénat. Leur demander de s'abstenir de siéger au comité est une possibilité. Il en existe d'autres, comme la suspension des réflexions autour de l'Opération convergence. Il y a une question de principe derrière tout cela. Il faut réagir de façon claire et concrète afin que le message soit compris. Le Conseil et le Sénat devront échanger très rapidement pour tenter de régler le problème à l'amiable et permettre au comité de continuer son travail. Autrement, le comité n'a plus de crédibilité. Le Sénat pourrait dire aux membres qu'il a nommés qu'il leur retire leur mandat tant que la situation n'est pas réglée.

Vote sur R03 Contre 1

Abstentions 2

ADOPTÉE

Moghrabi : Si le Sénat ne demande pas à ses membres de s'abstenir de siéger au comité tant que le Conseil n'aura pas répondu à cette recommandation, les réunions auront lieu. Il doit agir en attendant la réponse. L'équilibre est très important pour les membres du Sénat; ils l'ont affirmé unanimement et ils n'ont pas été entendus. Faire la demande au Conseil une deuxième fois, très gentiment, n'est peut-être pas suffisant. Il faudrait une demande plus claire, et c'est pourquoi je propose que les membres représentant le Sénat suspendent temporairement leur participation au travail de ce comité.

R : 04-SAC-990910

Chadia Moghrabi, appuyée par Guy Robinson, propose :

« Que les membres représentant le Sénat suspendent leur participation au Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur jusqu'à ce que l'équilibre entre les deux instances soit rétabli. »

McKee-Allain : Qu'arrive-t-il si les membres s'abstiennent et que les trois ou quatre réunions prévues d'ici au 30 septembre ont lieu?

Villard : Le fait que le Conseil n'a aucun respect pour le Sénat serait confirmé.

Robinson : Le procès-verbal de la réunion du Conseil ouvre la porte à l'interprétation. Il y a une façon possible de régler rapidement la question, ce qui permettrait au comité de continuer son travail.

7.1 (7.3) Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur (suite)

Long : En tant que membre du comité, si le Sénat me dit de ne pas participer aux réunions, je n'y

participerai pas. Au début, le comité s'est fixé des règles; si ces règles ne sont pas respectées, le comité ne fonctionne plus.

Recteur : Il existe un quorum. L'atteindre sera difficile si les membres du Sénat sont absents. Je ne crois pas que le comité pourrait se réunir avant la prochaine rencontre du Conseil. Je tiens cependant à vous informer que le Conseil est souverain, la Charte lui donne ce pouvoir; si le Conseil décidait, par exemple, que le comité sera composé exclusivement par des membres de cette instance, une division extrêmement importante serait créée. Et le problème de la légitimité de la candidate ou du candidat recommandé par le comité surgirait. Les membres du Sénat, avant de se prononcer sur la proposition, ne doivent pas penser seulement à ce qui se passera d'ici au 25 septembre, mais à ce qui se produira à plus long terme, aux conséquences de toute cette démarche. Il existe une autre réaction possible; par exemple, se retirer de l'Opération convergence enverrait un message assez clair au Conseil, mais n'aurait pas pour effet d'éliminer les membres du Sénat du processus de sélection. Une action vue comme une épreuve de force entre les deux instances pourrait avoir d'énormes conséquences; la première proposition évitait cette notion d'épreuve de force, ce qui n'est pas le cas de la deuxième.

Doucet : Je comprends ce qui vient d'être dit, mais l'action du Sénat est légitime compte tenu de l'ambiguïté de la position du Conseil des gouverneurs : a-t-il accédé à la demande du Sénat, l'a-t-il rejetée, a-t-il fait les deux? Si le Sénat attend trop, la majeure partie du travail du comité aura été faite et la démarche sera inutile; c'est pourquoi je me suis abstenu quand la première proposition a été votée. Attendre au-delà du 25 septembre devient totalement inutile. À mon avis, il s'agit pour l'instant d'indiquer que le Sénat est dans l'ambiguïté quant à la position du Conseil et qu'il attend qu'elle soit clarifiée.

Robinson : Le problème vient du Conseil, non du Sénat. Ne pas réagir créerait un précédent. Il était question plus tôt de l'Opération convergence. Je demanderais que ce point soit retiré de l'ordre du jour et qu'il ne soit pas abordé tant que le Conseil ne donnera pas une preuve concrète de cet esprit de convergence. Le Conseil a eu l'occasion de mettre en pratique cet esprit; résultat : le Sénat a été rejeté, mis de côté.

Vote sur R04 Contre 1

Abstentions 5

ADOPTÉE

(**Note** : La discussion qui suit s'est déroulée plus tard au cours de la réunion. Les propos sont rapportés ici afin que la compréhension des échanges sur la question soit facilitée.)

Gaudet : Il faudrait peut-être constituer une liste de membres du Sénat provenant des trois régions. Le Conseil, s'il étudie la question de nouveau, pourra s'assurer d'une représentation régionale.

Recteur : J'ai parlé au président de la tenue possible d'une réunion extraordinaire du Comité exécutif. Il était préoccupé par la question de l'équilibre régional. Un membre de plus provenant de Moncton aurait créé un déséquilibre. Proposer une liste est une solution; ainsi, si le Conseil acceptait la demande du Sénat, il pourrait choisir un membre immédiatement.

Wybouw : Le problème vient du fait que le président du Conseil n'est pas originaire d'une des trois régions. Dans cette optique, le Sénat devrait proposer un membre originaire de l'extérieur de ces régions.

Villalon : Le Sénat a déjà nommé un membre. S'il ne peut siéger au comité, c'est au Sénat de choisir la personne qui le remplacera, sans fournir de liste.

L. Caron : Dans l'hypothèse où le Conseil accepterait qu'un quatrième membre du Sénat siège au comité et étant donné que la personne nommée par le Sénat ne peut y siéger, il serait plus sage de nommer un membre suppléant.

R : 05-SAC-990910

George Wybouw, appuyé par Marc-André Villard, propose :

« Que le Sénat nomme un membre suppléant au Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

(**Note** : Cette proposition fait suite à l'information selon laquelle Pierre-Marin Boucher serait dans l'impossibilité de participer aux réunions du comité.)

7.1 **(7.3) Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur** (suite)

R : 06-SAC-990910

Mises en candidature :

Nicole Lang
Lita Villalon

Proposée par Lise Caron
Proposée par George Wybouw

Scrutateurs : Paul-Émile Benoit et Viateur Viel

Nicole Lang est élue membre suppléant au Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur.

8. NOMINATIONS

Voir le Document C, p. 1-7

8.1 Bureau de direction du Sénat

R : 07-SAC-990910

Mises en candidature :

Lita Villalon
Marc-André Villard

Proposée par Edgar Robichaud
Proposé par Samuel Arseneault

Lita Villalon est élue membre du Bureau de direction du Sénat.

8.2 Comité conjoint de la planification

R : 08-SAC-990910

Mises en candidature :

Edgar Robichaud
Rodrigue Landry

Proposé par Michel Savard
Proposé par Colette Landry Martin

Edgar Robichaud et **Rodrigue Landry** sont élus par acclamation membres du Comité conjoint de la planification.

8.3 Comité d'attestation d'études

R : 09-SAC-990910

Mise en candidature :

Claire Lapointe

Proposée par Marc-André Villard

Claire Lapointe est élue par acclamation membre du Comité d'attestation d'études.

8.4 **Comité de sélection des grades honorifiques**

R : 10-SAC-990910

Mises en candidature :

Jeanne-d'Arc Gaudet	Proposée par Francis LeBlanc
Michel Savard	Proposé par Edgar Robichaud
George Wybouw	Proposé par Lita Villalon

Jeanne-d'Arc Gaudet et **Michel Savard** sont élus membres du Comité de sélection des grades honorifiques.

8.5 **Comité des programmes**

R : 11-SAC-990910

Mises en candidature :

Christian Besnier	Proposé par Mélanie Fortin
Mélanie Fortin	Proposée par Anick Lévesque

Christian Besnier et **Mélanie Fortin** sont élus par acclamation membres du Comité des programmes.

R : 12-SAC-990910

Mises en candidature :

Cynthia Baker	Proposée par Lita Villalon
Serge Jolicoeur	Proposé par Zénon Chiasson

Cynthia Baker et **Serge Jolicoeur** sont élus par acclamation membres du Comité des programmes.

9. **RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-990823 ET CCJ-990901**

Voir le Document D, p. 1-32 et le Document E, p. 1-3

R : 13-SAC-990910

Yvon Fontaine, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les procès-verbaux CCJ-990823 et CCJ-990901. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-990823 ET CCJ-990901**

10.1 **CCJ-990823**

10.1.1 **Opération convergence**

VRER : Le Comité conjoint propose que, si les deux instances s'entendent pour discuter du Rapport Gervais sur les structures académiques, une activité Convergence ait lieu le samedi 23

10.1.1 **Opération convergence** (suite)

octobre, le lendemain d'une réunion du Sénat. Les discussions ont déjà commencé : Michel Gervais sera ici cet après-midi et il devrait participer à la réunion du Conseil qui se tiendra le 25 septembre. Le rapport préliminaire qu'il rédigera après ces rencontres ferait l'objet des discussions de Convergence, et ce, avant que les instances soient appelées à se prononcer sur des recommandations plus définitives. L'intention du CCJ était de permettre des échanges entre les deux instances sur les structures académiques telles que traitées dans les conclusions préliminaires de M. Gervais. Si le Sénat accepte la suggestion, elle sera soumise au Conseil le 25 septembre.

R : 14-SAC-990910

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique donne suite à la suggestion du Comité conjoint de la planification de tenir une rencontre Convergence le samedi 23 octobre 1999 et que le thème des discussions soit les structures académiques. »

(Note : Cette proposition a été modifiée.)

Recteur : Il a été question plus tôt de la suspension possible des activités entourant l'Opération convergence tant que la question du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur ne serait pas réglée. J'avais pensé que cette mesure pourrait avoir le même effet que celle que le Sénat a prise, mais qu'elle aurait moins de conséquences pour l'avenir. Le Sénat en a décidé autrement. Je me demande quand même s'il était nécessaire qu'il prenne deux mesures pour envoyer son message. Par ailleurs, l'objet de la prochaine rencontre Convergence devrait-il être le rapport préliminaire de Michel Gervais? Je pense que, dans un contexte de convergence réelle entre les deux instances, le sujet est excellent. Mais si ce contexte n'existe pas, le sujet peut semer la division. Cette suggestion va de plus à l'encontre de la conclusion de la dernière Opération convergence qui proposait que la prochaine activité porte sur le recrutement. La population étudiante ou le recrutement était considéré comme une priorité; il importait de voir comment les deux instances supérieures de l'Université pouvaient travailler ensemble afin d'atteindre les objectifs contenus dans les plans de recrutement. La proposition actuelle a pour effet de reporter la question du recrutement à plus tard.

Robinson : Pour être conséquent, je voterai contre la proposition. Il est question d'Opération convergence dans un contexte d'actions divergentes. Il devrait y avoir suspension des activités de Convergence tant que le problème du Comité consultatif n'est pas résolu. Il s'agirait d'une mesure complémentaire conséquente.

Lapointe : Le Conseil, en refusant de ne pas accéder à la demande du Sénat, a adopté la proposition, a accédé à la demande. Cependant, ce à quoi il accédait n'était pas clair. Le Sénat donne au Conseil, avec la proposition qui a été adoptée plus tôt, la possibilité de clarifier sa position. Je choisirais pour l'instant d'appuyer l'idée de la tenue d'une activité Convergence, en attendant de voir la façon dont le Conseil réagira à la demande du Sénat.

Long : Je voterai pour la proposition, parce que la mesure prise par le Sénat plus tôt me semble assez draconienne. De plus, c'est là une occasion pour le Sénat d'aller à la rencontre du Conseil et de discuter avec lui si jamais il ne donne pas au Sénat la réponse souhaitée.

Arseneault : J'aimerais qu'il y ait une activité Convergence, mais qu'elle porte sur le thème fondamental du recrutement. Il ne sert à rien de se réunir et de discuter si le nombre d'étudiantes et d'étudiants continue à diminuer. C'est l'élément fondamental; au-delà des divergences, il doit y avoir convergence sur la question fondamentale. La présence des étudiantes et étudiants, dans les salles de classe, est la raison d'être de l'Université. Les structures demeurent un détail : sans population étudiante, il n'y a pas de structures.

Moghrabi : Le Sénat devrait accepter la proposition. Il y avait désaccord avec le Conseil sur un élément, une question, et le Sénat a transmis son message. En acceptant la tenue d'une activité Convergence, le Sénat montre qu'il est prêt à collaborer quand les règles sont respectées.

(Note : Les membres s'entendent pour modifier la proposition qui se lit maintenant ainsi :

10.1.1 Opération convergence (suite)

« Que le Sénat académique donne suite à la suggestion du Comité conjoint de la planification de tenir une rencontre Convergence le samedi 23 octobre 1999 et que le thème des discussions soit le recrutement. »)

Vote sur R14

Abstention 1

ADOPTÉE

10.1.2 Politique de développement des échanges et de coopération internationale

VRER : Ce projet de politique, qui a été soumis au CCJ, a été préparé par le Bureau de la coopération internationale et a fait l'objet d'une consultation en RDD, au vice-rectorat adjoint à la recherche et auprès de la communauté universitaire. Le document a été présenté au CCJ parce que, d'une part, il touche le secteur académique et que, d'autre part, son application ou sa mise en oeuvre nécessite des ressources. Le préambule du texte montre que la politique est l'aboutissement d'une pratique qui s'est répandue à l'Université au cours des dernières années. L'intérêt de la communauté universitaire, plus particulièrement du corps professoral, pour les projets internationaux - coopération internationale, échanges internationaux, mobilité du corps professoral et de la population étudiante - existe depuis plusieurs années. La formulation d'une politique en la matière constitue également l'aboutissement d'une volonté plus générale des universités qui s'est exprimée lors des activités de l'AUCC. Cette association a fait, au cours des dernières années, un effort considérable afin d'aider les universités à s'outiller pour s'internationaliser davantage.

Le texte énonce ensuite les principes de la politique. Il précise que la question de l'internationalisation de l'Université touche toutes les composantes de sa mission : enseignement, apprentissage, recherche, services à la collectivité. Plus concrètement, la politique suggère qu'il faut assurer une plus grande mobilité de la population étudiante : échanges au moment de la formation, lors des stages, etc. Par ailleurs, l'Université, compte tenu de sa taille, participe de façon importante à divers projets de coopération internationale qui s'inscrivent tout à fait dans l'une de ses missions principales, les services à la collectivité. La politique suggère que des efforts soient faits pour permettre au corps professoral, aux personnes qui font de la recherche, d'établir des partenariats de recherche avec des collègues d'autres universités, tant au Canada qu'à l'étranger. Au point 3, le texte précise le type d'activités qui pourraient mener à la réalisation des objectifs énoncés précédemment. Le point 4 présente les mécanismes qui permettraient l'application de cette politique dans la programmation de l'Université : le point 4.1 souligne que les unités académiques, par leur corps professoral, demeurent les premiers acteurs de l'internationalisation de l'Université et de sa programmation en matière de développement international; le point 4.2 précise le rôle du Bureau de la coopération et des échanges internationaux, qui consisterait plus particulièrement à établir un cadre institutionnel qui faciliterait l'internationalisation à l'Université. Finalement, pour faire le lien entre l'effort des unités académiques et cette concertation souhaitée par le Bureau, la politique recommande la création d'un conseil consultatif de la coopération internationale qui serait composé de personnes qui sont actives en coopération internationale et en développement international, et de personnes de l'extérieur qui auraient les connaissances et les compétences pour aider l'Université à continuer sa progression vers une plus grande internationalisation. En résumé, il s'agit d'un effort pour doter l'Université d'une politique plus claire et plus transparente en matière de développement et de coopération internationale.

R : 15-SAC-990910

Yvon Fontaine, appuyé par Réza Sadeghi, propose :

« Que le Sénat académique adopte la Politique de développement des échanges et de coopération internationale. »

VRER : Dans sa recommandation, le CCJ demande à l'instance appropriée de lui soumettre un plan d'affaires précisant de quelle façon les ressources nécessaires à la poursuite de l'internationalisation seront rassemblées.

Doucet : Au sujet du rôle du Bureau de la coopération internationale, il est écrit, à la page 14 : « Représenter l'Université de Moncton auprès des organisations nationales et internationales ». Le volet national n'est plus dans le cadre du volet international, ce qui me pose un problème. Par ailleurs, il y a, même dans les organisations internationales, des organisations qui sont professionnelles ou qui touchent à une discipline précise. Il faudrait définir les termes « organisations nationales » et « organisations internationales ». Je ne voudrais pas, par exemple, que ce ne soit plus l'École de droit qui représente l'Université dans ce domaine.

10.1.2 Politique de développement des échanges et de coopération internationale

(suite)

Recteur : Il existe des associations nationales qui ont une vocation internationale; c'est le cas du Conseil canadien de la coopération internationale, de l'EUMC, etc. Il faut tenir compte du contexte qui est celui d'une politique sur la coopération internationale. Certaines représentations internationales relèveront des plus haut niveau, par exemple du rectorat; dans le cas d'associations de type professionnel, le Bureau n'aura pas nécessairement intérêt à représenter l'Université. Mais je crois qu'il faut laisser au Bureau la possibilité de représenter l'Université auprès de certaines instances.

Doucet : Il faut également laisser cette possibilité aux unités qui le font déjà dans leur domaine.

Vo-Van : Il faut tenir compte du contexte, des grands domaines d'intervention du Bureau, c'est-à-dire les ententes internationales de coopération, d'aide à la mobilité étudiante. C'est de ce contexte qu'il s'agit lorsqu'il est question d'organisations nationales et internationales. Il n'y aura pas mélange des responsabilités respectives de chaque instance.

Couturier : Il est question, au point 4.3, d'un conseil consultatif. Qui nommera les membres de ce comité? Le Sénat y sera-t-il représenté?

VRER : Normalement, quand il y a des conseils consultatifs rattachés à des écoles ou à des programmes qui souhaitent établir des liens avec la communauté ou la profession, les responsables de l'unité visée font une proposition au VRER qui nomme ensuite les membres.

Robinson : J'ai lu la politique avec intérêt et je souhaite que le Sénat l'adopte. Le volet de l'intégration académique, que la politique met vraiment en valeur, est extrêmement important et intéressant. Il est question, au point 4, des moyens et des mécanismes. Il conviendrait que les instances concernées accordent les ressources nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le document. Je comprends que la demande d'un plan d'affaires va dans ce sens, mais une politique qui ne s'accompagne pas de moyens concrets de mise en oeuvre a pour effet de surcharger les personnes qui y travaillent et de nuire à l'atteinte des objectifs.

Arseneault : Les quatre grands domaines d'intervention, au point 4.2, sont-ils présentés selon un ordre de priorité?

Recteur : Il existe une synergie entre ces éléments. Les ententes interuniversitaires prévoient toutes la mobilité étudiante et la mobilité du corps professoral. Il n'y a pas d'ordre de priorité.

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

10.1.3 Politique d'évaluation des programmes

VRER : Le cycle d'évaluation des programmes de premier cycle, à l'Université, entamé en 1988-1989 est terminé depuis plus d'un an. D'une part, il était prévu qu'une politique d'évaluation des programmes de cycles supérieurs serait définie. D'autre part, il était entendu que la politique institutionnelle adoptée par le Sénat au cours des années 1980 prévoyait une évaluation basée sur un cycle continu. Il existait déjà une politique pour les programmes de premier cycle; il convenait d'en créer une pour les cycles supérieurs. Le CCJ a discuté de la question, de même que les responsables des unités académiques. Il est ressorti de ces discussions qu'il serait souhaitable, pour les évaluations à venir, de faire simultanément l'évaluation de l'ensemble des programmes d'une discipline, sans faire la distinction entre les cycles.

La politique qui est présentée ici ne diffère pas vraiment de celle qui a été utilisée, au cours des dernières années, lors de l'évaluation des programmes de premier cycle, à quelques exceptions près. D'abord, comme je l'ai mentionné, elle vise l'ensemble des cycles d'une discipline donnée. Ensuite, la politique prévoit une équipe d'évaluation composée de deux personnes : une première qui s'attarderait plus particulièrement aux programmes de premier cycle de la discipline et une deuxième qui examinerait plutôt les cycles supérieurs. Cette politique est donc la continuité de ce qui se fait ici en matière d'évaluation de programmes depuis quelques années et elle répond aux demandes de la CESP qui vient d'annoncer son intention d'institutionnaliser cette pratique pour l'ensemble des universités des Provinces maritimes. D'ailleurs, la CESP s'est grandement inspirée de la politique de l'Université de Moncton.

DGEP : Étant donné que les cycles supérieurs sont inclus dans la démarche proposée, les rôles de la FESR et des CES sont précisés.

10.1.3 Politique d'évaluation des programmes (suite)

R : 16-SAC-990910

Yvon Fontaine, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique adopte la Politique d'évaluation des programmes. »

McKee-Allain : Le point 1.2 indique que l'équipe d'évaluation serait composée d'une experte ou d'un expert externe pour chacun des cycles - premier cycle et cycles supérieurs - et d'une consultante ou d'un consultant de l'assemblée de la FESR. J'aimerais avoir des précisions sur le rôle de ce membre consultant.

VRER : La question a été débattue au CCJ; selon ce comité, il ne devait pas y avoir, dans l'équipe, de membre du Conseil de la FESR ou de l'assemblée des professeures et professeurs de la Faculté à titre d'évaluatrice ou d'évaluateur de plein droit. Il ne faut pas oublier l'objectif de la démarche, qui est une évaluation institutionnelle des programmes, une évaluation externe; il fallait donc éviter d'inclure dans l'équipe des membres du corps professoral qui sont touchés directement par les programmes. Il s'agit plutôt de fournir à l'équipe d'évaluation une personne-ressource, provenant de la FESR, surtout pour ce qui a trait aux cycles supérieurs.

Villalon : Il faut comprendre que l'évaluation des cycles sera distincte, selon les objectifs de formation et les résultats obtenus; la démarche permettra de faire ressortir la richesse de la synergie qui existe entre les cycles d'une discipline. Les objectifs de chacun des cycles seront différents, mais il n'y a qu'une seule démarche.

Arseneault : Qu'en est-il du calendrier d'évaluation?

VRER : La première version de la politique, qui ne prévoyait pas l'évaluation simultanée des cycles, incluait un calendrier. La modification de la démarche a supposé une révision du calendrier. La RDD a d'ailleurs déjà commencé à en discuter et du travail sera fait par les unités académiques au cours des prochaines semaines, puisqu'elles doivent préciser leurs priorités. Un calendrier sera déposé d'ici à la fin de l'automne.

Moghrabi : L'évaluation vise les cycles supérieurs mais, en passant, on évalue les programmes de premier cycle?

VRER : Non. Par exemple, en nutrition, les programmes de premier cycle et la maîtrise seront évalués simultanément. Même si un membre de l'équipe s'attarde au premier cycle et l'autre aux cycles supérieurs, il y aura concertation pour déterminer s'il devrait y avoir plus de continuité entre les cycles, etc. Il s'agit de l'évaluation simultanée de l'ensemble des programmes d'une discipline donnée.

Villard : Il est prévu que, dans certains cas, il pourrait y avoir maintien d'un programme, avec enrichissement. S'agit-il ici d'une redistribution des fonds, c'est-à-dire que certaines unités en recevraient moins et que celles qui seraient jugées plus performantes en recevraient davantage, à même les fonds qui auraient été retirés à d'autres unités? Est-il plutôt question de fonds supplémentaires permettant le suivi des décisions qui auront été prises? Il semble qu'il y ait déjà eu des évaluations entraînant une série de recommandations visant l'amélioration des programmes, mais que rien de concret n'ait été fait par la suite.

VRER : L'équipe d'évaluation peut recommander l'enrichissement d'un programme. Cela s'est déjà fait. Dans certains cas, des mesures concrètes ont été prises; dans d'autres, il fallait attendre que des ressources soient accessibles. Par exemple, lors de l'évaluation du programme d'information-communication, le vice-recteur et l'équipe d'évaluation ont recommandé l'ajout d'une ressource, ce qui est devenu une priorité pour l'Université. La mesure sera prise dès que possible. Les responsables d'unité peuvent également distribuer de façon différente les fonds qui sont à leur disposition. Il faut se rappeler que les évaluations ont été faites, au cours de la dernière décennie, dans un contexte où l'Université connaissait des difficultés financières en raison de la diminution du nombre d'inscriptions et des subventions gouvernementales. Il n'a pas toujours été possible de donner suite complètement à certaines constatations. Le résultat des évaluations indique du moins où sont les priorités.

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 55 à 11 h 10.

10.1.4 Nouveaux programmes proposés

VRER : Il s'agit d'une proposition pour l'adoption de listes quant aux priorités pour la création de nouveaux programmes à l'Université. À sa réunion annuelle, en 1997, le Sénat avait adopté un nouveau mécanisme et une série de critères pour la définition de ces priorités. Le travail a été fait. Le mécanisme prévoit que les unités académiques déterminent, parmi les propositions des programmes, leurs priorités pour les années à venir. Chaque responsable - doyenne, doyen, directrice, directeur - présente ensuite les raisons pour lesquelles ces priorités ont été retenues, la façon dont ces nouveaux programmes s'insèrent dans la programmation de l'unité. Les responsables, collectivement, déterminent enfin les priorités sur le plan institutionnel, les programmes qui devraient être soumis au Sénat pour adoption. Le présent document présente le résultat de ce travail qui s'est fait au cours des derniers mois.

Les programmes sont étudiés, d'une part, en fonction de leur pertinence, de leur valeur intrinsèque, et, d'autre part, en fonction de leur faisabilité, à court ou à moyen terme, au point de vue financier. Le document contient deux listes : A et B. Les programmes qui font partie de la liste B sont considérés comme pertinents, leur valeur intrinsèque n'est pas remise en question, mais leur implantation requiert à court terme des ressources qui ne sont pas accessibles. Si des changements survenaient quant aux possibilités de financement de ces programmes, ils pourraient passer de la liste B à la liste A et être soumis aux comités des programmes, puis au Sénat. Il ne s'agit pas, pour l'instant, d'approuver des programmes, mais plutôt d'accepter que ces programmes soient traités en priorité par les unités académiques. Dans presque tous les cas, ni les CPR ni la RDD n'ont eu à se pencher sur une proposition complète concernant ces programmes; toutefois, le Sénat s'est déjà prononcé sur le doctorat en éducation parce qu'il faisait partie de la liste A définie il y a quelques années. Du travail a été fait autour de certains programmes mais, au moment où les instances ont adopté ces listes, aucune décision définitive n'avait été prise quant à leur création.

R : 17-SAC-990910

Yvon Fontaine, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« Que le Sénat académique adopte les listes A et B des nouveaux programmes proposés. »

Recteur : Il est souvent question de contraintes, à l'Université; pourtant, la démarche visant l'implantation de nouveaux programmes se poursuit, sans que ne soit envisagée l'élimination de certains programmes. Cette situation risque de poser un problème. La liste des nouveaux programmes adoptés depuis 1990 est, je crois, assez impressionnante, surtout lorsque je la compare à celle des programmes qui ont été abolis. Je ne conteste pas la valeur des programmes des listes A et B. Mais j'insiste sur le fait que la démarche ne peut se poursuivre indéfiniment. Il conviendrait peut-être de définir un mécanisme, une politique selon laquelle chaque unité qui présente un nouveau programme révisé l'ensemble de ses programmes et propose l'élimination de certains d'entre eux. Même si la démarche est basée sur des critères de faisabilité, il reste que cette situation ajoute à la charge et aux responsabilités de l'Université.

VRER : Cette question est importante et elle doit être prise en compte dans le travail de planification académique. Mais l'Université, comme plusieurs autres, fait face à un dilemme : le fait qu'elle offre un nombre important de programmes, d'une part et, d'autre part, l'évolution des connaissances qui entraîne de nouveaux besoins en formation. Par ailleurs, les comités des programmes et le Comité conjoint de la planification ont toujours le souci, avant de faire des propositions aux instances supérieures, d'essayer de déterminer la façon dont ces initiatives pourront être financées. Les critères de faisabilité traduisent bien cette préoccupation; il y est question de financement parallèle, de déplacement de ressources existantes. Les responsables d'unité et le CCJ ont tenu compte de ce défi particulier. Par exemple, la maîtrise en études acadiennes, dans la liste A, consiste en un regroupement de formations qui sont déjà offertes par d'autres maîtrises, que ce soit en littérature, en linguistique, en histoire ou en sociologie. Ces formations existantes sont davantage basées sur un cursus unidisciplinaire; les regrouper en une formation qui soit davantage multidisciplinaire répond à un besoin exprimé par la population étudiante. Les sources spéciales de financement sont une autre preuve de cette préoccupation, de même que le concept des programmes articulés. Essayer d'innover pose des défis. Il y a des nouvelles disciplines qui demandent l'ajout de ressources. Il conviendra, avant d'en faire la proposition au CCJ ou au Sénat, de déterminer où se trouvent les ressources, bien qu'elles ne soient pas très abondantes actuellement.

Moghrabi : La liste des programmes de premier cycle contient le programme génie électrique, option génie logiciel, ce qui est un dédoublement d'une partie des programmes en informatique. Il aurait fallu inscrire « génie de système », puisque c'est là la spécialité qui se trouve à l'intérieur du génie électrique. Dois-je proposer un amendement au document?

VRER : L'observation est intéressante et avait suscité certaines discussions quant à savoir si le programme devait relever du Département d'informatique de la Faculté des sciences. Je crois que la précision devrait être faite au moment où le Comité des programmes sera saisi du dossier. Il faut certainement éviter les dédoublements. Il conviendrait que des partenariats soient envisagés si des parties de formation peuvent être offertes par une unité plutôt que par une autre.

Recteur : L'observation est pertinente pour une autre raison. Une cause oppose actuellement l'Université Memorial et l'AUCC à la Corporation professionnelle des ingénieurs de Terre-Neuve. Rien ne doit être fait, ici, qui puisse être considéré comme une prise de position. De ce point de vue, le terme « génie de systèmes » est plus neutre que « génie logiciel ».

Cormier : L'ordre des ingénieurs de l'Ontario a publié une note stipulant que, pour avoir le titre d'ingénieure ou d'ingénieur, une personne devait avoir suivi un programme de formation en génie et que le titre s'appliquait aussi à celles qui avaient une formation en génie de logiciel. C'est dans cette optique que l'École souhaite offrir son programme en génie électrique, pour former des ingénieures et ingénieurs de logiciel. Il faut prendre en compte le fait que c'est l'Association des ingénieurs du Nouveau-Brunswick qui contrôle la formation, la gestion de la profession. Je m'oppose à l'utilisation du terme « génie de système ».

McKee-Allain : Il y a sûrement matière à débat. Quand le programme sera soumis au Sénat académique, les membres pourront se prononcer.

Villalon : Au moment où les programmes seront soumis aux instances appropriées, il devra y avoir concertation entre les personnes qui en sont responsables, le Comité des programmes, etc. Le Sénat n'a pas à se prononcer aujourd'hui sur un problème d'appellation.

Wybouw : Le nom ou le contenu des programmes font l'objet de discussions au Comité des programmes.

Lapointe : Dans les critères de pertinence, il est question de « formation qui développe des secteurs académiques connus pour leurs forces ». Quels sont les critères qui déterminent les forces?

VRER : Si l'Université avait déterminé ou déterminait des secteurs sur lesquels elle souhaitait mettre l'accent, le fait pour un programme de s'inscrire dans ces secteurs serait un facteur positif, un critère pour l'établissement des priorités d'une liste.

Recteur : Bien que le Sénat n'ait pas à discuter des contenus maintenant, le fait de nommer une option « génie logiciel » place l'Université d'un côté du débat, du côté des ingénieures et ingénieurs contre les universités. Je crois qu'il faudrait éviter de faire quoi que ce soit qui puisse être considéré comme une prise de position contre ce que défendent notre association et ses membres. Ce débat, excessivement complexe, oppose, d'une part, le pouvoir d'une corporation quant à la gestion et au contrôle de sa profession, et, d'autre part, l'autonomie universitaire, c'est-à-dire le pouvoir des universités de nommer les programmes en fonction de ce qu'ils sont. Il faut utiliser ces termes avec prudence, ne pas laisser croire que les universités sont prêtes à se départir de larges sections de leurs programmes d'informatique au profit du génie. Ces expressions seront utilisées à l'extérieur, dans un sens qui ira peut-être contre la position que les universités essaient de défendre.

Hall : Je comprends les inquiétudes qui sont exprimées quant à la position de l'Université. L'Université Memorial a d'ailleurs gagné sa cause. Il existe, dans la profession, une tendance vers l'élargissement de la pratique, vers une pratique du génie qui ne soit pas aussi restrictive que par le passé. Enfin, je ne crois pas qu'à ce stade-ci l'Université envoie un message vraiment dangereux puisque le nom définitif du programme sera déterminé plus tard.

Moghrabi : S'il veut être objectif, le Sénat ne doit pas choisir un nom qui favorise un côté plutôt que l'autre. Je demande simplement que le terme « génie de système » soit mis entre parenthèses, en attendant que la discussion ait eu lieu. Peut-être que l'École de génie voudra que le Département d'informatique prenne part activement à la création du programme.

VRER : D'abord, il n'est pas question ici d'adopter des noms de programmes. Il s'agit de déterminer des disciplines dans lesquelles des programmes pourraient être créés. Ensuite, en ce qui touche la collaboration entre les deux unités, l'ancienne direction de l'École de génie avait précisé les domaines où il y avait complémentarité entre les formations offertes au Département d'informatique et à l'École de génie. C'est la raison pour laquelle le programme fait partie de la liste A : on avait l'impression qu'il ne nécessiterait pas l'ajout de beaucoup de ressources. Il ne serait pas dans la liste A s'il relevait exclusivement de l'École de génie, parce qu'il aurait nécessité l'ajout de ressources professorales, créé des dédoublements en matière de formation entre les cours offerts au Département d'informatique et à l'École de génie. Enfin, le débat est prématuré. Le Comité des programmes n'a encore été saisi d'aucune proposition.

10.1.4 **Nouveaux programmes proposés** (suite)

Cormier : Offrir l'option génie logiciel n'enlève rien au Département d'informatique. Par ailleurs, il existe des différences entre génie de système et génie logiciel, et l'école n'offre pas les cours

requis par la formation en génie de système.

Vote sur R17 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

Chadia Moghrabi demande que son vote contre la proposition soit inscrit au procès-verbal.

10.2 **CCJ-990901**

10.2.1 **Doctorat en éducation**

VRER : Le Sénat a adopté, à sa dernière réunion, une proposition voulant que soit créé le doctorat en éducation, sous réserve d'obtention du financement approprié. À ce moment-là, des démarches avaient été entreprises afin de trouver le financement nécessaire à l'implantation du programme. Les démarches ont mené effectivement à l'obtention des ressources appropriées. Le CCJ a étudié le budget proposé, s'en est dit satisfait et recommande maintenant au Sénat l'implantation du programme, sans la réserve relative au financement. Le budget proposé concerne le doctorat et le Centre de recherche en éducation. Mais comme l'indique le procès-verbal, la répartition des ressources pourra varier en fonction des besoins du programme.

R : 18-SAC-990910

Yvon Fontaine, appuyé par Réza Sadeghi, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'implantation du programme de Doctorat en éducation. »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

11. **RAPPORTS ANNUELS**

Voir le Document F, p. 1 et le Document G, p. 1-7

Président d'assemblée : Le VRER fera d'abord une présentation. L'assemblée se transformera ensuite en Comité plénier pour en discuter.

VRER : Après avoir lu l'ensemble des rapports reçus, j'essaie d'en faire une synthèse en insistant sur les enjeux de chacun. La synthèse compte trois sections : 1) synthèse des rapports des facultés, des écoles, de la Bibliothèque Champlain et des campus d'Edmundston et de Shippagan; 2) synthèse des rapports des chaires d'études et des centres de recherche; 3) points saillants des principales activités du vice-rectorat en ce qui touche les dossiers de l'enseignement et de la recherche. Je souhaite remercier toutes les personnes qui ont fait l'effort de rédiger un rapport annuel. J'aimerais que les quelques unités qui ne l'ont pas encore expédié le fassent dans les plus brefs délais.

Section 1 : Synthèse des rapports des facultés, des écoles, de la Bibliothèque Champlain et des campus d'Edmundston et de Shippagan

J'ai soulevé sept éléments de convergence qui font l'objet de commentaires dans la presque totalité des rapports. 1) Les programmes - La plupart des unités se sont attardées à la question des programmes, au cours de la dernière année. Elles ont travaillé activement à la réforme des programmes, pour faire suite aux résultats des évaluations externes ou encore pour les modifier et les adapter à l'évolution des connaissances et aux exigences du marché du travail. Des unités ont par ailleurs proposé ou s'appêtent à proposer des programmes que je considère innovateurs. J'en donne quelques exemples : le LL.B.-M.E.E., qui combine le droit et les études environnementales; des programmes articulés, comme le programme en technologies radiologiques, que le Sénat a adopté, ou encore le programme en technologie de l'aviation; le doctorat en éducation dont la thématique, l'enseignement en milieu minoritaire, est intéressante et innovatrice; le baccalauréat multidisciplinaire en sciences; le baccalauréat en gestion de l'information; une série de certificats qui font suite à l'adoption, par le Sénat, du concept de programmes courts visant à répondre aux besoins de formation de la clientèle de l'Éducation permanente. Il existe donc une volonté d'innover, d'offrir des programmes qui se distinguent de

11. **RAPPORTS ANNUELS (suite)**

ceux qu'offrent les autres universités, et cette volonté doit être encouragée. La politique d'évaluation institutionnelle des programmes que le Sénat a adoptée entraînera des activités constantes autour de la refonte et de la réforme des programmes, afin qu'ils soient pertinents et répondent aux exigences de la connaissance et de la formation.

2) Le corps professoral - Plusieurs rapports soulèvent le problème posé par l'insuffisance quantitative des ressources professorales et formulent le souhait que des solutions y soient apportées. Certaines unités mentionnent que le recrutement du corps professoral dans leur secteur devient de plus en plus difficile. Je donne l'exemple des sciences infirmières, du génie électrique, de l'administration des affaires. Les ressources ayant la formation requise sont rares et la compétition entre les universités, pour les attirer, est forte. Dans un autre ordre d'idées, il y a une consolidation toujours croissante des activités et de l'intérêt du corps professoral concernant la recherche, ce qui se traduit par une production en recherche de plus en plus abondante. Il s'agit d'un élément très important, compte tenu des objectifs du plan stratégique.

3) La clientèle - Il y a là un défi de taille. Certaines unités ont connu une croissance de leur population étudiante, ce qui n'a pas été le cas pour d'autres qui ont vu une diminution à cet égard. Dans l'ensemble, la décroissance n'a pas été aussi désastreuse au cours des deux ou trois dernières années qu'elle l'avait été précédemment, mais il reste que l'Université connaît encore une nette diminution de sa clientèle étudiante. Il y a cependant des exceptions à cette tendance : le Campus d'Edmundston et les programmes de cycles supérieurs. Ce ne sont pas tous les programmes de cycles supérieurs, cependant, qui ont du succès auprès de la clientèle étudiante et cette question devra être abordée au cours de la prochaine année. Les unités académiques manifestent par ailleurs un intérêt toujours croissant pour les activités de recrutement. J'ai constaté que les jeunes, dans les écoles secondaires, souhaitent rencontrer des membres du corps professoral. Il importe que cet enthousiasme manifesté dans les rapports pour les activités de recrutement se concrétise.

4) La recherche - Il en a été question plus tôt. Le rapport de la FESR dresse un bilan quantitatif des réalisations et les rapports des unités présentent brièvement la production en recherche du corps professoral. Malgré les progrès en la matière, il y a là des défis dont il est question de façon plus détaillée dans les rapports des centres et des chaires. Certains centres et chaires sont bien financés, d'autres ne le sont pas suffisamment, certaines personnes consacrent trop d'énergie à la sauvegarde de l'infrastructure, et l'urgence de la situation doit être prise en considération.

5) L'internationalisation - Les rapports montrent une intensification des efforts à cet égard. La politique adoptée plus tôt prévoit d'ailleurs que les unités académiques ont un rôle central en matière d'internationalisation, car ce sont elles qui, finalement, concrétisent cette volonté institutionnelle. Je mentionne quelques démarches qui ont été entreprises en ce qui touche la mobilité étudiante (stages à l'étranger), la coopération internationale, les conférences internationales, le recrutement, la délocalisation des enseignements. Les initiatives sont variées et assez nombreuses. Il est question également du Bureau de la coopération qui a consacré beaucoup d'énergie à l'établissement de la politique, mais aussi, avec d'autres personnes, à la préparation des activités d'accueil entourant le Sommet. Enfin, l'Université a travaillé activement à la réalisation de trois grandes manifestations, en collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie : les Assises, les Olympiades universitaires et Initiatives 1999. Les personnes qui ont coordonné ces activités - Colette Landry Martin pour les Assises, Jean-Guy Vienneau pour les Olympiades, Paul Albert pour Initiatives99 - et toutes celles qui y ont travaillé méritent des félicitations. Il faut mentionner également le travail accompli par le recteur, au cours de la dernière année, pour assurer une visibilité maximale de l'Université à l'occasion du Sommet. Il s'agit d'une réussite exceptionnelle : jamais auparavant, selon plusieurs, une université avait eu autant de rayonnement lors d'un Sommet, et je crois que les initiatives du recteur y sont pour beaucoup.

6) Les bibliothèques - Les rapports des bibliothèques soulèvent le problème posé par l'acquisition et le maintien des collections. Des démarches visant l'obtention d'un financement d'appoint sont en cours. Le rapport de la Bibliothèque Champlain fait état des défis posés par la technologie en ce qui touche les collections, leur utilisation, etc. Une attention particulière doit être accordée à ce dossier.

7) Le rayonnement - Les unités et les campus ont fourni un effort considérable. Le rayonnement de l'Université dans la communauté locale, nationale ou internationale a été exceptionnel.

SECTION II : Synthèse des rapports des chaires d'études et des centres de recherche

Le doyen de la FESR m'a aidé à faire la synthèse de ces rapports qui font état d'une variété importante d'activités. Certains centres et chaires ont pour mission principale de faire de la recherche; d'autres ont un mandat plus large en ce qui touche la vulgarisation de la recherche, les services à la collectivité, l'encadrement de la formation. De même, certains mentionnent leurs difficultés financières, alors que d'autres - c'est le cas du CRDE - consolident leurs ressources.

11. RAPPORTS ANNUELS (suite)

Il faut fournir des efforts supplémentaires afin que les centres et chaires aient les moyens de leur mission, s'assurer que les unités académiques s'intéressent de façon continue aux activités des centres et chaires qui en relèvent, susciter le plus de synergie possible entre la mission des unités académiques en matière de formation et de recherche, et celle de ces centres et chaires qui peuvent contribuer à la richesse des enseignements et à l'encadrement des activités de recherche.

SECTION III : Points saillants des principales activités du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche

A - LA RECHERCHE

1) RDC, bilan - Beaucoup de temps et d'énergie ont été consacrés à la préparation de projets qui ont été soumis à la Fondation canadienne pour l'innovation : six projets ont été acceptés, ce qui a épuisé totalement les fonds réservés à l'Université pour cette section du programme de la FCI. Des demandes sont actuellement en préparation pour l'autre section qui concerne les chercheuses et chercheurs nouvellement engagés. Du travail s'est fait autour des partenariats de recherche, notamment en sciences humaines. Des projets pour la préparation de propositions substantielles visant la réunion d'équipes de recherche dans les domaines des sciences humaines et sociales ont été retenus. Il est question, dans cette section du rapport, de la mise sur pied d'un comité d'éthique et de diverses activités visant la consolidation des efforts en matière de recherche

2) Enjeux et défis - Ils tournent autour de l'amélioration de l'environnement et des conditions de travail des chercheuses et chercheurs, de la formation d'équipes de recherche dans certains secteurs (comme l'illustre l'exemple des sciences humaines et sociales), du financement de la RDC, surtout en sciences humaines. Je rappellerai au Sénat qu'il a approuvé, il y a quelque temps, un document s'adressant au gouvernement provincial et l'incitant à créer une politique et un fonds de recherche. Le nouveau gouvernement a été saisi du dossier.

3) Objectifs pour l'année 1999-2000 - Cette section présente des objectifs qui sont la poursuite des travaux déjà entamés.

B - L'ENSEIGNEMENT

1) Formation linguistique - La poursuite de l'implantation de la réforme de la formation linguistique est un des grands dossiers en matière d'enseignement. Le Sénat a adopté cette réforme dont la mise en oeuvre pose des défis. Il serait d'ailleurs souhaitable que le Sénat reçoive un rapport sur l'avancement des travaux au cours de l'automne. La première année de l'étape expérimentale étant passée, il convient d'en faire l'évaluation et d'envisager par la suite l'élaboration des modules.

2) Évaluation et appréciation des programmes - Le Sénat vient d'adopter une politique d'évaluation et le calendrier sera précisé sous peu. Quelques programmes ont été évalués cette année et d'autres le seront au cours des prochains mois.

3) Intégration des TIC à l'apprentissage et à l'enseignement - L'Université a reçu des subventions et doit maintenant s'attarder à l'amélioration des infrastructures. Déjà des améliorations ont été apportées en ce qui touche l'équipement en micro-informatique du personnel enseignant. Une personne a été également recrutée afin d'assister les membres du corps professoral qui souhaitent intégrer les technologies dans leur pédagogie.

4) Enseignement coopératif - L'Université a fait des progrès notables au cours de l'année : par exemple, la création de programmes coop et le recrutement de personnel au Bureau de l'enseignement coopératif confirment que l'Université est lancée de façon définitive dans cette voie.

5) Plan d'ajustement - Ce dossier a requis beaucoup de temps; le rapport déposé en décembre dernier a permis, je crois, la réalisation de progrès en ce qui touche les processus. Pour ce qui est des structures, seules quelques propositions ont reçu l'approbation du Sénat.

R : 19-SAC-990910

Francis LeBlanc, appuyé par Marc-André Villard, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

11. RAPPORTS ANNUELS (suite)

Il est 12 h 10.

R : 20-SAC-990910

Jean-Guy Poitras, appuyé par Colette Landry Martin, propose :

« Que le Sénat académique revienne en assemblée ordinaire. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Il est 12 h 35.

R : 21-SAC-990910

Yvon Fontaine, appuyé par Lita Villalon, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 34 à 13 h 34

12. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES

Invité : Michel Gervais

Président d'assemblée : Michel Gervais fera d'abord sa présentation. L'assemblée se transformera ensuite en Comité plénier pour en discuter.

Michel Gervais : Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les Sénateurs, je suis très heureux et très honoré à la fois de m'adresser aujourd'hui aux membres du Sénat académique de l'Université de Moncton. Heureux, d'abord, en raison des liens d'amitié et de collaboration, j'allais dire de fraternité, qui existent entre l'Université de Moncton et l'Université Laval où j'ai passé trente-cinq ans de ma vie et que j'ai eu l'honneur de diriger pendant dix ans. Honoré aussi parce que j'ai énormément de respect et d'admiration pour l'Université de Moncton (qui constitue, à mes yeux, une sorte de miracle), et pour l'œuvre magnifique qu'elle a accomplie depuis sa création et qui vient d'être reconnue à la face du monde avec la tenue récente, ici même, du VIII^e Sommet de la Francophonie. Je vous dis cela seulement pour vous expliquer l'empressement avec lequel j'ai accepté la demande de votre recteur lorsque ce dernier m'a invité à agir comme consultant dans le dossier de l'examen de la structure académique de l'Université de Moncton. Ma présentation se divise en trois volets. Il sera question du mandat qui m'a été confié, des observations ou constatations que j'ai faites jusqu'à maintenant et des quelques critères ou principes directeurs qui devraient me guider quant aux recommandations que je ferai au recteur.

1. Le mandat

- 1.1 Contexte et difficulté du présent mandat - Je n'ignorais pas la difficulté d'un tel dossier. Je sais qu'on ne touche pas facilement, et souvent pas impunément, à la structure académique d'une université. À la direction de l'Université Laval, j'ai mené plusieurs réformes de structures et si, aujourd'hui, la grande majorité en reconnaît le bien-fondé et si à peu près personne ne les remet plus en cause, je me rappelle très bien l'âpreté et la longueur des débats qui ont précédé ces réformes, le « stress » qu'elles ont imposé à l'institution et à ses membres, mais aussi la facilité avec laquelle elles ont été implantées, une fois les décisions prises. Par ailleurs, votre recteur ne m'a pas caché les difficultés particulières de ce dossier à l'Université de Moncton. Documents à l'appui, il m'a fait part honnêtement des nombreuses tentatives de réforme des structures depuis 1984. On n'a jamais permis à ces projets de prendre la mer. Le dernier en date, le « rapport Fontaine », est, lui aussi, resté en rade. Cela ne m'étonne pas outre mesure, pas plus que ne m'étonnent les difficultés que j'ai éprouvées à faire approuver, moi-même, des changements de structures dans ma propre université et celles qu'ont expérimentées d'autres universités canadiennes et que j'ai pu observer alors que j'étais président de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec ou président de l'Association des universités et collèges du Canada. Comment expliquer ces difficultés?

J'ai un peu réfléchi là-dessus et je tente l'explication suivante. La professeure ou le professeur d'université exerce un métier qui exige de la quiétude et une certaine stabilité de son environnement, en particulier de son environnement immédiat. Le travail de réflexion relié à la préparation des cours ou à la recherche s'accommode mal, à vrai dire il a horreur de l'agitation, des modifications réelles ou appréhendées de son milieu de travail, du déplacement des contrôles pouvant déranger l'exercice quotidien de son métier. Comme dit l'adage : « *Sedendo fit sapiens* ». (C'est en s'asoyant qu'on devient sage.) Pour la professeure ou le professeur, la structure académique, ce n'est pas qu'un organigramme; c'est le lieu de l'accomplissement quotidien de sa tâche, c'est le cadre de ses relations avec les étudiantes et les étudiants, c'est un tissu de relations avec ses collègues, c'est la définition du champ de sa discipline, bref c'est un ensemble de références qui doit rester relativement stable pour permettre de « faire son boulot en paix », si vous me passez l'expression. Quand on recommande des changements dans la structure académique ou

même quand on ne fait que les évoquer, c'est à cela que l'on touche, c'est cela qu'on remet en question. Voilà pourquoi on ne peut manquer, ce faisant, d'engendrer de l'insécurité et de provoquer de la résistance qui ne sont pas assimilables à du pur conservatisme ou à du simple caprice. Cela dit et bien compris, la structure académique d'une université n'est ni immuable ni intouchable. Elle n'a rien d'un dogme et elle ne se déduit pas, avec la rigueur du raisonnement mathématique, de grands principes théoriques. C'est un aménagement concret des rapports qui reflète une histoire, une programmation qui s'est bâtie au fil des ans, l'influence de certains leaders intellectuels ou, que sais-je encore? Elle peut évoluer dans le temps et elle présente des différences marquées d'une université à l'autre, ce qui illustre bien sa contingence.

- 1.2 Esprit dans lequel le mandat est abordé - Je tenais à faire ces considérations pour bien vous faire voir l'état d'esprit dans lequel j'ai accepté le mandat que m'a confié monsieur le recteur Robichaud. Je n'ai pas d'engouement particulier pour les réformes de structures et je crois qu'il faut les aborder avec prudence. Il n'existe pas de structure académique idéale ou « idéale ». Nous sommes ici dans l'ordre du pratique, du contingent, et donc dans le domaine de la mesure des avantages et des inconvénients. En contrepartie, la structure académique n'est pas immuable. On peut toujours la remettre en question. Il est bon de le faire, pas trop souvent certes, mais tout de même périodiquement. Et il est nécessaire de le faire lorsque l'institution se trouve dans une conjoncture difficile comme c'est le cas actuellement à l'Université de Moncton. Nous y reviendrons.
- 1.3 Le mandat lui-même et ses trois éléments - Quel est mon mandat? Il est précisé dans une lettre de monsieur le recteur Robichaud en date du 27 mai 1999. Vous avez reçu copie de cette lettre où le recteur décrit, je pense, avec la plus grande honnêteté possible, le contexte de la présente démarche. Il y précise ce qui suit : « Permettez-moi d'abord de vous remercier d'avoir accepté d'entreprendre avec nous une démarche qui vise à me fournir un avis sur les structures académiques de l'Université de Moncton. » (Il s'agit donc pour moi de fournir un avis au recteur.) « J'entends, à titre de recteur, ajoute-t-il, formuler des recommandations à ce sujet à la réunion du Conseil des gouverneurs du 4 décembre 1999. Mes recommandations seront inspirées du rapport que vous m'aurez déposé et de la réception que le Sénat académique aura faite de vos conclusions et recommandations. » (Donc, je n'ai pas reçu mon mandat du Conseil des gouverneurs et c'est le Sénat académique qui aura d'abord à examiner mes conclusions et recommandations.)

Résumant mon mandat, le recteur s'exprime ainsi : « En bref, on peut retenir trois éléments au mandat : 1) une évaluation de la structure académique actuelle et un jugement sur son « adéquacité » dans les circonstances actuelles et prévisibles de l'Université; 2) identification de concepts alternatifs de regroupement des facultés, écoles et départements qui correspondent aux critères énoncés précédemment dans cette lettre. Discussion sur les avantages et inconvénients de chacun; 3) projets d'organigrammes qui correspondent aux concepts de regroupements proposés. »

Je n'aborderai avec vous aujourd'hui que le premier de ces trois éléments, car mon idée n'est pas faite sur les deux autres. Et je considère les échanges que nous aurons cet après-midi comme un temps fort de la consultation que j'ai entreprise et dont je vais maintenant vous décrire brièvement les étapes.

- 1.4 Exécution du mandat à ce jour - J'ai d'abord parcouru et analysé l'abondante documentation que m'a fournie le recteur et à laquelle se sont ajoutés d'autres documents que m'ont adressés ou remis l'un ou l'autre membre ou organisme de l'Université. Charte, statuts et règlements de l'Université, conventions collectives, répertoires des programmes et des cours, documents de planification, rapports financiers et documents budgétaires, rapports sur la réforme des structures et les 50 avis exprimés sur le « Rapport Fontaine », procès-verbaux des réunions pertinentes ainsi que quelques autres documents, tout cela a été lu et analysé. Je me suis aussi promené dans le site WEB de l'Université et de ses trois campus. J'ai tenu à visiter les trois campus. Au campus de Moncton, j'ai fait une visite guidée de tous les pavillons à l'exception du centre sportif. C'était très important pour moi en raison de ce que je vous ai dit au début sur l'environnement de travail.

12. **RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)**

J'ai eu de nombreuses rencontres avec diverses personnes représentant la communauté universitaire. 1) Le 23 juin, j'ai rencontré le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, les membres de la Régie, les doyens et doyennes de faculté et les directeurs et directrices d'école, les vice-doyens et vice-doyennes de faculté, les directeurs et directrices de département, le Conseil d'administration de l'ABPPUM, le président et un membre de l'exécutif de la FEECUM. 2) Le 24 juin, j'ai participé à des vidéoconférences avec les responsables du campus d'Edmundston et du campus de Shippagan. Les 16, 17 et 20 août, j'ai rencontré individuellement, dans des entrevues d'environ une demi-heure, 25 personnes ayant répondu à l'invitation lancée à tous en mon nom par l'adjointe du recteur, madame LeBlanc. Le 19 août, je me suis rendu au Campus de Shippagan et j'ai pu discuter avec les responsables académiques du Campus ainsi qu'avec le président et un membre de l'exécutif

de l'association des professeures et professeurs. Le 2 septembre, j'ai fait de même pour le Campus d'Edmundston. (En passant, la route m'a fait comprendre pourquoi l'Université de Moncton était une université multi-campus.)

Après tous ces échanges, lectures, observations et réflexions, où en suis-je?

2. Observations et constats

Je commencerai par énoncer un certain nombre de constats et d'observations.

- 2.1 Une structure qui découle d'une compréhension de la mission de l'Université de Moncton - La structure académique actuelle de l'Université de Moncton découle d'une certaine façon de comprendre sa mission. Se percevant comme l'Université de l'Acadie, voulant rehausser le niveau d'éducation de la population acadienne et assurer son développement social, culturel et économique et désirant freiner l'exode, souvent sans retour, des meilleurs éléments de sa jeunesse vers les universités québécoises ou, pire, vers les universités anglophones, l'Université de Moncton a délibérément voulu, d'une part, couvrir le plus possible le territoire francophone du Nouveau-Brunswick, d'où l'existence des trois campus, et, d'autre part, offrir un éventail de programmes aussi large que possible. Une programmation aussi étendue faisant appel à une pluralité de disciplines, on a regroupé celles-ci, suivant le modèle qui prévaut traditionnellement dans les universités, en un grand nombre de facultés, écoles et départements, sans compter les secteurs qu'on trouve dans les deux campus du Nord.

La complexité de la structure académique de l'Université de Moncton me paraît trouver sa source dans cette façon de comprendre sa mission, ce qui ne veut pas dire évidemment qu'on ne puisse revoir cette structure, mais on devra le faire, le cas échéant, en ayant toujours à l'esprit la vision de ses fondateurs sur son rôle au service de la société acadienne et de la population francophone des Maritimes. Cette situation assez particulière de l'Université de Moncton, le sociologue J. Yvon Thériault la décrivait en une phrase aussi lapidaire que paradoxale : « L'Université de Moncton... est condamnée à ne pas choisir. »¹

- 2.2 Une structure qui s'est complexifiée à la faveur de la croissance, mais qui ne s'est pas allégée à la suite de la décroissance - La structure académique de l'Université s'est donc développée et complexifiée au gré de la diversification de la programmation offerte et de la croissance de la population étudiante. Je n'ai pas fait d'étude particulière là-dessus, mais cette croissance s'explique sans doute principalement par les trois facteurs suivants : 1) augmentation de la population des 18-24 ans; 2) augmentation du taux de fréquentation des études universitaires chez les jeunes; 3) présence plus grande des femmes dans la population étudiante.

Les deux derniers facteurs ont probablement atteint leur limite. Quant au premier, il a cessé de jouer en faveur de l'Université. C'est, en effet, une décroissance démographique de la clientèle potentielle qu'on observe depuis quelques années et l'Université de Moncton a connu une diminution fort importante du nombre de ses étudiantes et étudiants : de 1991-1992 à 1998-1999, elle a vu les nouvelles admissions au premier cycle chuter de près de 25 % et le total des personnes inscrites aux trois cycles de près de 15 %.

La structure académique, elle, est demeurée à peu près la même.

- 2.3 Improbabilité d'une nouvelle vague de croissance - Il est prévu que la décroissance démographique de la clientèle se poursuivra pendant plusieurs années encore (jusqu'en 2010) et il est douteux que les efforts de recrutement, si intenses et si efficaces soient-ils, arrivent à renverser la tendance à la décroissance de la population étudiante. Qu'on me comprenne bien! Je ne dis pas que de tels efforts ne doivent pas être tentés. Je ne dis pas

12. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

non plus que l'Université ne dispose pas d'un potentiel de recrutement et d'attraits particuliers auprès de francophones d'autres provinces, dont le Québec, et d'autres pays, notamment ceux de la Francophonie. On peut croire que le recrutement arrivera à compenser, du moins partiellement, les pertes chez la clientèle habituelle. Il me paraît cependant un peu illusoire de penser qu'on pourrait ainsi renverser la tendance à la baisse et provoquer à nouveau une croissance de la population étudiante du genre de celle qu'on a connue dans le passé.

À ce point de mon propos, je me permets une remarque générale. Dans toutes les réformes de structures auxquelles j'ai été associé ou que j'ai moi-même menées, j'ai toujours observé un usage abondant de la technique de l'esquive ou du faux-fuyant. On dira, par exemple : « ce n'est pas un problème de structure, mais un problème de fonctionnement des structures; »

¹ J. Yvon Thériault, Conférence prononcée dans le cadre du colloque *L'Université de Moncton à l'horizon 2010, Opération convergence*, Université de Moncton, le 27 novembre 1998.

ou encore : « ce qui compte, ce ne sont pas les structures, mais les personnes dans les structures »; ou bien : « ce n'est pas la structure académique qu'il faut regarder, mais plutôt celle des services administratifs. » En l'occurrence, on m'a dit à peu près ceci : plutôt que de remettre en question sa structure académique, l'Université de Moncton devrait se lancer dans le recrutement. Pourquoi ne devrait-elle pas faire l'un et l'autre? Pourquoi toujours cette sorte d'opposition et pourquoi ne serait-il pas possible qu'il y ait des problèmes de chaque côté de ces fausses alternatives? Je me permets de vous mettre en garde contre de telles échappatoires qui ne mènent à rien et dont on peut penser qu'elles ne font qu'empêcher des débats et des examens nécessaires.

- 2.4 Importance du défi financier - L'effet combiné des diminutions cumulatives des subventions gouvernementales et de la décroissance de la population étudiante pose à l'Université de Moncton un défi financier considérable. Sur la base de mon expérience d'autres institutions universitaires, je n'hésite pas à dire que votre institution est en danger et que, si tous les moyens possibles ne sont pas pris pour relever ce défi, ce sont des grands pans de mur qui tomberont et l'intégrité de la mission de l'Université de Moncton qui sera compromise. Je comprends donc aisément les préoccupations du Conseil des gouverneurs à cet égard. Mes consultations m'amènent cependant à penser qu'en général les membres de la communauté universitaire ne sont guère conscients de ce défi et de ce danger. En tout cas, ils ne me paraissent pas en mesurer l'ampleur.

Cela m'amène à ouvrir une parenthèse que je vais refermer aussi tôt que possible, car elle sort complètement de mon mandat. Quand j'ai proposé de réformer en profondeur la structure décisionnelle de l'Université Laval et de créer un Conseil d'administration chargé des affaires administratives et financières et un Conseil universitaire chargé des matières dites « académiques », j'ai tenu à inclure dans les attributions de ce dernier un pouvoir de recommandation sur le budget. Mon but était de faire en sorte que professeures, professeurs, étudiantes et étudiants soient bien informés sur les questions budgétaires, qu'ils aient leur mot à dire et qu'ils ne puissent se déresponsabiliser par rapport à ces questions qui sont fondamentales, même pour l'enseignement et la recherche. J'ose suggérer qu'on examine cette possibilité pour l'Université de Moncton. Je ferme la parenthèse.

Revenant à mon propos, je prétends que le défi financier auquel l'Université de Moncton fait face est tel qu'il devrait inciter tous ceux et celles qui sont soucieux de son avenir à examiner toutes les avenues possibles d'économie sans en exclure aucune et, entre autres, sans considérer la structure académique actuelle comme une « vache sacrée ».

- 2.5 Une structure académique coûteuse - Car la structure académique de cette université est coûteuse, je dirais même très coûteuse. Dans une étude minutieuse que j'ai examinée avec attention, dont j'ai pu discuter longuement et qui m'a pleinement convaincu, la direction de l'Université a évalué le coût de l'administration académique à plus de 5 millions de dollars par année, seulement pour le Campus de Moncton. Cette étude vous sera communiquée. En regard d'un budget de dépenses de 35 millions pour l'académique, ce coût de la structure académique représente près de 15 %. À mon avis, c'est trop, beaucoup trop! Je n'ai pas de données comparatives chiffrées en dollars pour étayer ce jugement, mais les comparaisons que je ferai bientôt avec la structure d'autres universités canadiennes montreront à l'évidence que le coût de la gestion académique de votre institution est élevé, en termes relatifs.

Qu'est-ce à dire? Eh bien! qu'il y a lieu de jeter un regard critique sur la structure académique de l'Université de Moncton sans préjuger de l'opportunité de la changer ni des changements concrets qu'il conviendrait d'y apporter. Et ceci, en vue de trois choses : 1) Faire des économies si possible. À cet égard, la demande du Conseil des gouverneurs de tenter de trouver des économies annuelles de 200 000 dollars dans la restructuration académique est loin de me paraître inopportune. 2) Déplacer le plus de ressources possible de la gestion vers l'accomplissement de la mission essentielle de l'Université, l'enseignement et la recherche : cela ne se traduira pas par une économie, mais par un déplacement des ressources vers l'accomplissement essentiel de la mission - ressources

12. **RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)**

qui servent actuellement à l'encadrement de cet accomplissement - et une meilleure utilisation des ressources existantes. 3) Améliorer le fonctionnement de l'Université, ce qui peut aussi avoir des conséquences non négligeables sur le plan académique. Cela m'amène à ma sixième observation.

- 2.6 Conséquences académiques d'une structure trop lourde et complexe - La lourdeur et la complexité de la structure académique d'une université n'ont pas que des conséquences financières. Elles peuvent avoir des incidences sur la bonne gestion académique de l'institution et sur la chose académique elle-même. Laissez-moi vous donner quelques exemples : Il ne me paraît pas sain sur le plan du fonctionnement académique qu'une trentaine de gestionnaires relèvent directement d'un gestionnaire supérieur comme le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Il n'y a rien d'étonnant non plus à ce que tout le monde se plaigne du fonctionnement de ce qu'on appelle la « RDD » (réunion des doyens, doyennes, directeurs et directrices). Le mécanisme est bien trop lourd et le nombre de

personnes y participant bien trop élevé. C'est une conséquence directe du grand nombre de facultés et écoles. Car, en passant, je tiens à dire dès maintenant que, pour moi, facultés et écoles détachées, c'est pratiquement du pareil au même. Et cette observation est au cœur du jugement que je devrai porter sur la structure académique et ne pourra manquer de colorer plusieurs des recommandations de mon rapport. Quoi qu'il en soit, la lourdeur du niveau intermédiaire de gestion ne peut manquer d'engendrer des difficultés et des lenteurs dans le cheminement des dossiers, du « tirailage » et de l'inefficacité dans la prise de décision.

Autre exemple d'incidences académiques de la complexité des structures : on trouve à l'Université de Moncton une multitude de départements dont la taille est, au mieux, moyenne et, au pire, liliputienne. Je crois qu'un département de 3, 4 ou 5 personnes est peu susceptible de constituer le lieu d'interaction et d'échange féconds sur le plan académique que constitue normalement un département universitaire. Compte tenu du rôle considérable que la convention collective actuelle confère à l'assemblée départementale, en matière, par exemple, de promotion des professeures et professeurs, d'octroi de la permanence, d'attribution des années sabbatiques, il m'apparaît même extrêmement périlleux, sur le plan de la qualité et de la crédibilité académiques, de maintenir de si petits départements. Fort heureusement, dès le début de mon étude, on m'a informé que les parties à la négociation collective qui s'amorce semblaient disposées à revoir la question du rôle de l'assemblée départementale en ces matières. Ce serait une amélioration notable, mais ça ne résoudrait pas complètement le problème des départements trop petits.

Un autre inconvénient d'une structure trop éclatée et trop complexe est celui de la suradministration. Par définition, l'administratrice ou l'administrateur administre. Mon expérience m'amène à conclure que plus il y a d'administratrices et d'administrateurs, plus il y a d'administration. Or, si trop de personnes s'occupent d'administration, non seulement s'en trouvera-t-il moins pour assurer la fonction principale, mais encore les premières draineront trop du temps et de l'énergie de tous les autres. Le danger est d'autant plus grand dans une institution comme l'université où l'activité ne se mesure pas à l'horodateur ou aux unités de production et où l'on n'est pas constamment rappelé à l'ordre par les exigences de la « ligne du bas » (*bottom line*).

Mais la structure de l'Université de Moncton est-elle vraiment trop lourde et trop complexe?

- 2.7 Une structure académique trop lourde - Ma réponse à cette question est assez claire, et ce sera mon septième constat : oui, la structure académique de l'Université de Moncton est trop lourde, notamment, mais pas exclusivement, sur le plan du nombre de facultés. Comment illustrer cette affirmation? D'abord, par un énoncé qui paraîtra audacieux, mais qui n'en est pas moins fondé : la structure académique actuelle de l'Université de Moncton lui permettrait d'accueillir 10 000, peut-être même 15 000 étudiantes et étudiants, alors qu'elle en accueille environ 4 500. À preuve, les faits suivants. L'Université de Moncton compte actuellement 12 facultés² et 23 départements³, auxquels s'ajoutent une quinzaine de « secteurs ».

² J'assimile ici les écoles détachées à des facultés. Le chiffre serait plutôt de 14 si l'on comptait les directions des services pédagogiques d'Edmundston et de Shippagan comme des facultés.

³ J'assimile ici les écoles attachées à des départements. Par contre, je n'assimile pas les « secteurs » aux départements. Si je le faisais, le nombre de départements atteindrait 37.

12. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

Par comparaison, lorsqu'on regarde la structure d'universités beaucoup plus grosses, comme celles du *Groupe des dix*, on note que la structure académique de ces universités n'est jamais plus de deux fois plus complexe que celle de l'Université de Moncton alors qu'elles accueillent de 6 à 12 fois plus d'étudiantes et d'étudiants. Les universités McMaster et Waterloo ont même moins de facultés et d'écoles détachées que l'Université de Moncton. Western Ontario en a le même nombre. Laval et Toronto n'en ont pas tellement plus. Sans rien résoudre de façon définitive, de tels chiffres invitent tout de même à se poser certaines questions.

Parmi les universités qui comptent moins de facultés et d'écoles détachées que l'Université de Moncton, on trouve les suivantes⁴ :

Université	Nombre de fac. et écoles détachées	Nombre d'étudiantes d'étudiants
Bishop's	4	± 2 700
Brandon	7	± 2 700
*Brock	6	± 10 500
*Carleton	5 ⁵	± 17 500
*Concordia	5	± 24 000
*Lakehead	9	± 6 700
*Laurentienne	10	± 7 000
*Lethbridge	5	± 5 300
*McMaster	7	± 16 700
Mount Allison	3	± 2 500
Mount St. Vincent	2	± 3 650
UPEI	6	± 2 900
*Regina	10	± 8 500
*Ryerson	5	± 21 000
St. Francis Xavier	5	± 4 000
*St. Mary's	5	± 7 400
*Sherbrooke	10	± 17 000
*Simon Fraser	6	± 19 000
*Trent	4	± 5 300
*Victoria	10	± 18 000
*Waterloo	11	± 19 500
*Wilfrid Laurier	6	± 8 000
*Windsor	6	± 12 500
*Winnipeg	4	± 6 000
*York	10	± 38 000

Je pourrais ainsi multiplier les comparaisons. Je me contenterai de vous renvoyer à l'annexe V du *Rapport final sur les processus et les structures académiques* (second « Rapport Fontaine »). On y compare le poids de la gestion académique dans quatre universités : Moncton, Saint Mary's, Laurentienne et UNB. Il se dégage de cette comparaison que c'est surtout au niveau des facultés et écoles détachées que le bât blesse à l'Université de Moncton, tant pour la proportion du personnel professoral affecté à la gestion des études que pour celle du personnel de soutien.

Lorsqu'il s'agira de considérer de nouveaux aménagements possibles, on portera davantage attention aux dimensions qualitatives et aux considérations relatives aux disciplines et à leurs affinités. Pour l'instant, je tente simplement de vous montrer pourquoi un observateur extérieur ne peut manquer de trouver complexe et lourde la structure actuelle de l'Université de Moncton et de penser que si d'autres universités, de taille comparable ou parfois beaucoup plus considérable, réussissent à fonctionner efficacement et même à exceller en

⁴ J'ai placé un astérisque devant celles qui comptent plus d'étudiantes et d'étudiants que l'Université de Moncton. Source : AUCC, *Le répertoire des universités canadiennes*, 1999.

⁵ Carleton a toutefois une structuration assez atypique qui rend les comparaisons difficiles.

certaines domaines avec une structure plus légère, la chose est peut-être possible ici aussi.

12. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

- 2.8 Une collaboration à améliorer entre les trois campus - J'en viens à mon huitième constat. L'Université de Moncton compte trois campus. Si elle s'est améliorée depuis quelques années et si elle est excellente et donne de bons résultats dans certains secteurs, la collaboration entre les trois campus n'est pas toujours et partout idéale. Je ne peux me pencher sur la structure académique de l'Université de Moncton sans considérer ces aspects et sans être amené à formuler des recommandations là-dessus.
- 2.9 Un domaine d'avenir mal exploité : la formation continue - Un domaine en croissance dans l'ensemble des universités nord-américaines est celui de la formation continue ou, si vous préférez, de l'éducation des adultes ou de l'éducation permanente. (Je sais que ces expressions ne sont pas synonymes, mais on se comprend, je crois.) Or, à tort ou à raison, il me semble que l'Université de Moncton ne déploie pas pleinement son potentiel en ce domaine et qu'elle ne répond pas aussi efficacement et aussi prestement qu'elle le devrait aux besoins de sa population. Je n'écarte pas qu'il puisse y avoir un certain problème de structure à la base de cette situation. Je recevrais volontiers vos commentaires là-dessus comme d'ailleurs sur les autres constats que je vous ai présentés jusqu'ici.

3. Critères et principes directeurs

Sur quels critères vais-je me baser maintenant pour faire des recommandations? Quels principes directeurs vont me guider dans mes choix de propositions? De cela aussi j'aimerais discuter avec vous.

- 3.1 Principes directeurs du « Rapport Fontaine » - Le « Rapport Fontaine » avait proposé six principes directeurs : le principe de compétence, le principe d'économie, le principe d'harmonie, le principe de multidisciplinarité, le principe de seuil et celui de synergie. J'assume ces principes généraux qui ont semblé faire l'objet d'un certain consensus, notamment ici, au Sénat académique.
- 3.2 Respect de la mission - Je vous rappelle, par ailleurs, ce que je vous disais au début sur le respect de la mission spécifique de l'Université de Moncton et sur la prudence qui doit s'exercer lorsqu'on touche les structures académiques d'une université. J'ajouterai les principes directeurs suivants. (Je ne sais pas si j'utilise la bonne expression, mais je me réfère à certains éléments que je voudrai prendre en compte dans l'examen de la structure académique.)
- 3.3 Primauté à l'académique - Il me semble évident que, dans une université, la priorité doit être accordée aux considérations académiques avant toutes les autres considérations, qu'elles soient financières, administratives, syndicales ou autres. Dans la consultation, on a insisté pour que j'adopte une « logique académique ». Je n'hésite pas à le faire, c'est-à-dire à tenter de concevoir la structure académique en fonction des meilleures conditions possibles pour favoriser la poursuite du savoir et, surtout, la formation et l'encadrement des étudiantes et étudiants. J'ajoute, cependant, que la « logique académique » n'aboutira pas forcément à des résultats opposés à ceux auxquels conduirait une « logique financière » ou une « logique administrative ». Je crois avoir montré précédemment, par des exemples, qu'une structure académique trop lourde et complexe peut avoir des effets négatifs non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan académique.
- 3.4 Double volet de la structure académique : un volet interne et un volet externe - La structure académique d'une université a deux volets. Elle comporte un volet interne : c'est le regroupement des disciplines et des champs d'études en fonction de leurs affinités. Mais elle comporte aussi un volet externe : elle reflète la structuration des relations de l'université avec la société. On parle souvent de manière générale et abstraite de ces relations. En fait, et concrètement, le rapport de l'université à la société est fait de la somme d'une multitude de relations des universitaires avec des milieux spécifiques. Et, très souvent dans les universités, la structure académique est aussi le reflet de l'organisation de ces rapports.

Je m'explique. Prenons un exemple choisi dans ma propre université. Laval a une Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Cette faculté regroupe, certes, des disciplines apparentées. Mais, sur la base des affinités disciplinaires, on aurait très bien pu structurer les choses différemment, notamment les disciplines fondamentales comme la biologie végétale, la biologie animale, la biochimie, l'étude des sols, etc. Je prétends que ce qui a davantage joué dans le regroupement que constitue cette faculté, c'était la nécessité de créer, au sein de la structure académique, un lieu propice à une interaction féconde avec le monde agro-alimentaire et ses institutions : l'UPA, les entreprises agricoles, les industries alimentaires, le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries, Agriculture Canada, etc. Il en va de même pour de nombreuses autres facultés : la Faculté de foresterie, par exemple, avec le

monde forestier, la Faculté de droit avec le monde juridique, la Faculté de médecine avec le monde médical, et ainsi de suite.

12. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

- 3.5 Comparabilité - Un autre élément que je retiens est celui de la comparabilité. Je conviens – je l'ai déjà dit – qu'une structure académique doit refléter les spécificités d'une institution et être conforme aux caractéristiques de sa mission. Cela dit, je crois qu'on ne peut pas rejeter du revers de la main les façons habituelles de structurer les disciplines et les champs d'études dans les universités canadiennes et nord-américaines. La raison, c'est que ces aménagements structurels constants ont de bonnes chances de traduire des exigences intellectuelles ou des réalités sociologiques importantes, ou les deux à la fois.

Prenons un ou deux exemples. Dans toutes les universités canadiennes où on enseigne l'administration, on le fait dans le cadre d'une faculté ou d'une école d'administration. Deux exceptions : l'Université du Québec où il n'y a pas de faculté (malgré cela, l'UQAM a créé une École de gestion) et l'Université de Windsor qui a une Faculté d'administration, d'éducation et de droit. De même, sauf à Windsor et à l'Université du Québec, dans toutes les universités où on trouve des programmes d'éducation, ceux-ci sont offerts dans le cadre d'une Faculté d'éducation. Sans adopter le mimétisme comme principe directeur ou comme ligne de conduite, on doit pourtant reconnaître que ces constantes ne sont pas négligeables et qu'elles méritent considération.

- 3.6 Reconnaissance de la diversité - Si je reconnais le principe d'équilibre proposé par le « Rapport Fontaine », je ne l'interprète pas du tout comme impliquant un poids à peu près égal des facultés en nombre de professeures et de professeurs et en nombre d'étudiantes et d'étudiants. Là-dessus, la réalité de la majorité des universités canadiennes est instructive. On y trouve d'immenses facultés (par exemple, la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Toronto ou celle de l'Université de Montréal) à côté de facultés de bien plus petite taille (par exemple, la Faculté de pharmacie de l'Université de Toronto ou l'École d'optométrie de l'Université de Montréal). Pareille diversité n'est pas inacceptable pourvu qu'on veuille à équilibrer la représentation de ces diverses facultés et écoles au sein des instances consultatives et décisionnelles de l'université (ce qui ne me semble pas le cas actuellement à l'Université de Moncton). J'aurai probablement là-dessus des propositions à faire.

Je conclus ce trop long exposé en vous rappelant ce que je vous disais au début. Nous ne sommes pas ici dans le domaine de la rigueur mathématique, mais plutôt dans l'ordre du pratique où il s'agit de mesurer le poids relatif des avantages et des inconvénients et de tenter de trouver la bonne mesure et la meilleure harmonisation possible entre des valeurs et des dimensions qui doivent être conciliées : académique – vs – administratif et financier; volet interne de la structure – vs – volet externe; spécificité – vs – comparabilité; centralisation – vs – décentralisation; équilibre et similitude – vs – diversité; respect de la tradition – vs – aptitude à faire face aux défis de demain.

Comment trouver la bonne mesure? Comment harmoniser ces valeurs et ces dimensions en apparence antinomiques? Voilà la question! Et j'aimerais vraiment vous entendre, d'une part, sur la justesse ou non de mes observations (ai-je raison ou non dans mes constats?) et, d'autre part, sur les critères que je propose (suis-je sur la bonne voie ou, au contraire, ai-je emprunté une mauvaise route?).

Je vous remercie de votre attention et de votre collaboration.

(Applaudissements)

R : 22-SAC-990910

George Wybouw, appuyé par Chadia Moghrabi, propose :

« Que le Sénat académique se transforme en Comité plénier. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Il est 14 h 6.

12. RAPPORT PRÉLIMINAIRE SUR LES STRUCTURES ACADÉMIQUES (suite)

R : 23-SAC-990910

George Wybouw, appuyé par Jeanne-d'Arc Gaudet, propose :

« Que le Sénat académique revienne en assemblée ordinaire. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

Recteur : Je voudrais remercier Michel Gervais ainsi que les membres du Sénat. La qualité des discussions, en Comité plénier, augure bien pour l'avenir et elle est peut-être le signe de la qualité de la présentation. Certaines affirmations ont été faites à partir d'un document présentant les coûts de la structure; ce document sera distribué aux membres de la communauté universitaire. Que le coût d'une structure représente 14 ou 15 pour cent des ressources consacrées au volet académique est non négligeable. Peut-être qu'il serait avantageux de puiser là des ressources qui seraient ensuite consacrées au volet proprement académique. Par ailleurs, je tiens à préciser qu'une présentation du même genre sera faite au Conseil des gouverneurs et que, lors des deux prochaines réunions du Sénat, les membres auront l'occasion de discuter de ce dossier. Le Sénat devra effectivement se prononcer sur un rapport plus définitif avant que des recommandations soient soumises au Conseil des gouverneurs.

Pause de 15 h à 15 h 20

13. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-990619

Recteur : Le principal suivi, qui concerne le dossier du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur, a déjà été fait.

14. POLITIQUE RELATIVE AUX STATUTS DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU CHERCHEUR INVITÉ

Voir le Document H, p. 1-3

Vo-Van : L'ancienne politique définissait ces statuts, mais il y manquait certaines précisions. Cette nouvelle version définit davantage les tâches, les responsabilités ainsi que les droits et privilèges des professeures, professeurs, chercheuses et chercheurs associés. Il y a également un ajout à cette politique en ce qui concerne la chercheuse ou le chercheur invité; le mécanisme de nomination, les tâches, responsabilités, droits et privilèges sont définis. Dans le cas des professeures et professeurs associés, par exemple, les tâches et responsabilités sont les suivantes : ils peuvent diriger ou codiriger des travaux de recherche ou des thèses, faire partie de comités consultatifs et de jurys de thèse selon les règlements universitaires, donner des cours ou des séminaires. Ils sont membres de la FESR et, selon leur disponibilité, ils peuvent participer au conseil et aux comités de la Faculté. Certains de ces éléments sont nouveau; d'autres, comme les droits et privilèges, sont précisés.

R : 24-SAC-990910

Truong Vo-Van, appuyé par Hermel Couturier, propose :

« Que le Sénat académique adopte la Politique relative aux statuts de professeure ou professeur associé, chercheuse ou chercheur associé et chercheuse ou chercheur invité. »

Wybouw : Le membre de la FESR doit satisfaire à certaines conditions. En sera-t-il de même pour la professeure ou le professeur associé?

Vo-Van : La professeure ou le professeur associé est, par définition, une chercheuse ou un chercheur chevronné spécialisé dans son domaine. Il doit satisfaire aux mêmes conditions que les autres membres de l'Assemblée de la FESR.

14. POLITIQUE RELATIVE AUX STATUTS DE PROFESSEURE OU PROFESSEUR ASSOCIÉ, CHERCHEUSE OU CHERCHEUR ASSOCIÉ ET CHERCHEUSE OU

CHERCHEUR INVITÉ (suite)

Wybouw : Il faudrait changer le mot « ou » à la troisième ligne de la définition (1.1) et le remplacer par « et »; il s'agit d'une contribution et de compétences en recherche, en enseignement et en travaux d'encadrement...

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

15. CRÉATION D'UNE ÉCOLE DES « BEAUX-ARTS »

Voir le Document I, p. 1-4

Z. Chiasson : En décembre 1998, le Sénat avait demandé à la Faculté des arts d'examiner quelles seraient les conditions propices à la création d'une École des « beaux-arts ». Ce travail a été fait. Cependant, étant donné le contexte actuel où il est question de restructuration, l'avis du Bureau de direction du Sénat est que ce document soit déposé.

R : 25-SAC-990910

Zénon Chiasson, appuyé par Jean-Guy Poitras, propose :

« Que le document soit « déposé ». »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

16. CONVERGENCE - SUIVI ET PLAN DE RECRUTEMENT

Voir le Document J, p. 1-6

16.1 Convergence - suivi

Recteur : La proposition adoptée plus tôt au sujet de la prochaine activité Convergence constitue le suivi de cette question.

16.2 Plan triennal de recrutement 2000-2003

Voir le Document K, p. 1-18

VRER : Avant de commenter les éléments de la présentation « power point », je veux préciser que le plan de recrutement est maintenant déposé plus tôt, en même temps que le budget de l'Université, puisque les projections quant à la clientèle étudiante qu'il contient doivent coïncider le plus possible avec celles qui sont prévues au budget. Par ailleurs, le plan de recrutement est présenté parallèlement au Rapport convergence parce que le bilan du dernier colloque faisait ressortir que le thème central des discussions à venir devait tourner autour du recrutement. Le bilan présentait les défis posés par le recrutement et les activités qui permettraient à l'Université de les relever.

(**Note** : Le VRER commente ensuite les divers tableaux de la présentation (voir le document K). (Une discussion suit.)

Morency : Y a-t-il eu une réflexion concernant les bourses d'études pour les cycles supérieurs, notamment pour les programmes de doctorat?

VRER : La question préoccupe l'ensemble des personnes qui participent aux programmes d'études supérieures; si l'Université souhaite intensifier le recrutement, elle doit remplir certaines obligations, et les bourses sont certainement l'une d'entre elles. Actuellement, en ce qui concerne le doctorat en éducation, par exemple, le budget prévoit 110 000 dollars par année pour l'assistantat en recherche. L'intention de la Faculté est de distribuer ces ressources sous forme de bourses pour des étudiantes et étudiants inscrits qui travailleront aussi dans des équipes de recherche. Par ailleurs, l'Université a fait une demande pour enrichir les programmes de bourses de cycles supérieurs. Les négociations avec l'agence gouvernementale visée sont bien entamées. Si la demande est acceptée, le nombre de bourses pour les cycles supérieurs, ainsi que pour les études de premier cycle, pourrait augmenter de façon sensible. Enfin, des fondations ont été créées récemment, par exemple, la Fondation Ricard qui vise expressément les francophones

16.2 Plan triennal de recrutement 2000-2003 (suite)

hors Québec qui souhaitent poursuivre des études de cycles supérieurs. Il s'agit d'un fonds de

bourses très important; l'intention est d'intensifier la publicité autour de ces fondations, à l'Université. Pour ce qui est des bourses offertes par l'Université, il n'y a pas eu récemment de changement quant aux politiques régissant la distribution des fonds.

Recteur : Il ne faut pas oublier la campagne Impact. Environ le tiers des sommes amassées a été donné en fonds de bourses. Ces fonds n'ont pas tous été réalisés, c'est-à-dire que certaines personnes se sont engagées pour une plus longue période, soit cinq ans ou dix ans. Les retombées de la campagne Impact ne sont pas encore toutes visibles. L'Université continue à inciter les donatrices et donateurs privés à investir dans ses fonds de bourses.

Couturier : En ce qui touche les bourses et l'objectif de faire participer les facultés, les écoles et le corps professoral aux activités de recrutement, j'aurais une suggestion à faire. Le service de recrutement devrait faire parvenir plus d'informations aux unités, au corps professoral, au sujet des bourses qui existent à l'Université, particulièrement pour les élèves du secondaire, car les personnes qui font du recrutement dans les écoles n'ont pas nécessairement cette information. À cet égard, le document sur les services étudiants que l'instance chargée du recrutement a fait parvenir aux unités est un outil excellent. L'initiative mérite d'être soulignée.

Curtis : Dire aux étudiantes et aux étudiants du Québec que l'Université de Moncton est un établissement francophone qui est situé dans un milieu bilingue pourrait être un argument intéressant pour le recrutement.

VRER : Cet argument est utilisé auprès de la clientèle québécoise, car les étudiantes et les étudiants provenant du Québec mentionnent effectivement l'avantage que représente le fait de pouvoir apprendre l'anglais.

Villard : Il a été question plus tôt de discussions entamées avec une agence gouvernementale au sujet de la création de programmes de bourses. Je me demande - et cela fait suite aux discussions que le Sénat a déjà eues au sujet de l'investissement en recherche par la province du Nouveau-Brunswick - s'il est possible d'espérer qu'il y ait un jour un programme de bourses pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants de cycles supérieurs de la province, comme c'est le cas au Québec, en Ontario et dans d'autres provinces. Ces discussions visent-elles une entente entre l'Université de Moncton et le gouvernement?

VRER : Je ne me souviens pas si le projet soumis au gouvernement provincial contenait un volet portant sur les bourses. Mais l'instance gouvernementale dont je parlais plus tôt n'est pas la province du Nouveau-Brunswick; il s'agit de Patrimoine canadien et le programme, qui s'étendrait sur cinq ans, concerne uniquement l'Université de Moncton.

Vo-Van : Il existe un certain nombre de bourses offertes par le gouvernement, mais c'est un petit nombre. Je crois que la meilleure stratégie pour l'Université est d'essayer d'inciter le gouvernement du Nouveau-Brunswick à s'engager dans la recherche, plutôt que dans l'établissement de fonds de bourses. D'ailleurs, nous travaillons activement, dans un comité provincial, afin de suggérer la création d'un fonds d'aide à la recherche et à la formation de chercheuses et de chercheurs, dans la province, qui s'apparenterait à ce que fait la FCAR au Québec.

L. Caron : Je souhaiterais revenir sur la question du recrutement dans les provinces à minorité francophone. Dans le nord de l'Ontario, dans certaines régions de cette province où se trouvent bon nombre de francophones et où les universités de langue française sont peu nombreuses, il existe une clientèle que l'Université pourrait recruter. L'Université de Moncton représente pour ces francophones un des termes de l'alternative, l'autre étant les universités québécoises. Quant à la clientèle du Québec, je crois qu'elle est très bien servie par les universités de sa propre province. Par ailleurs, je me demande s'il est réaliste de penser que le corps professoral pourra participer activement aux activités de recrutement, compte tenu de la charge de ces personnes en enseignement et en recherche. Je comprends que le recrutement concerne tout le monde, mais je ne suis pas certaine que les membres du corps professoral pourraient faire un travail aussi organisé et systématique que l'équipe chargée du recrutement.

Mallet : Une bonne façon pour les membres du corps professoral de participer au recrutement, c'est de faire un effort pour vulgariser leur travail, leur recherche, d'être présents dans les médias, de montrer ce qu'ils font, à l'Université de Moncton, pour la société. S'ils étaient incités à le faire davantage, l'Université accueillerait peut-être plus d'étudiantes et d'étudiants de la province et d'autres provinces.

16.2 Plan triennal de recrutement 2000-2003 (suite)

Sadeghi : Je souhaite faire deux suggestions au sujet du recrutement international. 1) Puisque 22 pour cent des étudiantes et étudiants internationaux proviennent du Maroc, l'administration pourrait faire plus de publicité auprès des anciennes et anciens de ce pays. 2) Il était question plus tôt du programme d'immersion en français, le groupe pont. Des étudiantes et étudiants d'autres pays sont peut-être désireux de venir à l'Université de Moncton, mais la barrière linguistique qu'est le français les en empêche. Il serait possible pour l'Université d'offrir des cours d'immersion pour cette clientèle, de la même façon qu'elle le fait pour les anglophones.

VRER : D'abord, le fait que 22 pour cent de la clientèle internationale soit originaire du Maroc n'est pas dû à une stratégie qui vise plus particulièrement ce pays; d'ailleurs, cette proportion est appelée à augmenter en raison de la délocalisation du M.B.A. au Maroc. Ensuite, si l'Université décidait d'ouvrir son programme d'immersion à cette clientèle, elle devrait faire des ajouts en ressources humaines. Il lui faudrait alors s'assurer que le recrutement permettra, dès les premières années, de justifier ces ajouts. Mais je crois que la suggestion est valable.

Sadeghi : Quel serait le nombre d'inscriptions minimal?

VRER : Actuellement, le programme d'immersion accueille de 15 à 20 étudiantes et étudiants par année. Le même chiffre pourrait être retenu.

S. LeBlanc : Je souhaiterais répondre à certains commentaires. 1) Au sujet du recrutement dans les autres provinces, il est certain que l'Université a un grand succès lorsque les jeunes ont, au préalable, la chance de visiter la région, ce qui est plus rare pour ceux qui vivent en Ontario ou dans l'Ouest du pays. Mais je tiens à rappeler que, lors des Jeux de la francophonie qui ont eu lieu à Memramcook cet été, l'Université avait un stand, elle a distribué des brochures et donné de l'information aux jeunes qui provenaient de tous les coins du pays. J'ai vraiment l'impression que cet événement aura des retombées positives pour le recrutement. 2) Personne, parmi les membres du corps professoral, n'est forcé à participer aux activités de recrutement. Mais certains sont prêts à rencontrer des groupes d'élèves, à vulgariser leurs travaux, et le personnel qui s'occupe du recrutement les invite à le faire; ces personnes peuvent compter sur l'entière collaboration des instances concernées. 3) La forte proportion de la clientèle étudiante provenant du Maroc est due à un effet d'entraînement. Je pense notamment à un cégep dont les étudiantes et les étudiants marocains semblent particulièrement attirés par l'Université de Moncton. J'ai consulté, par ailleurs, la liste des étudiantes et des étudiants internationaux qui ont confirmé leur venue prochaine à l'Université; il s'agit d'un groupe important, supérieur à celui de l'an dernier. 4) J'ai reçu récemment une lettre d'une jeune Chinoise qui souhaite poursuivre ses études au Canada, en français. Je ne sais pas de quelle façon elle a appris l'existence de l'Université de Moncton, mais elle viendra visiter le Campus dans quelques semaines; il y a peut-être là une clientèle potentielle.

Recteur : Plusieurs points importants ont été soulevés. L'Université est prête à faire une expérience avec un certain nombre d'agentes ou d'agents recruteurs à l'extérieur, ce qui veut dire que le recrutement à l'étranger sera beaucoup plus énergique qu'il l'était avant; les résultats de cette initiative pourront être évalués dans un an ou deux. Il existe aussi à l'Université un programme de jeunes stagiaires internationales et internationaux. Il était question plus tôt de l'effet d'entraînement : l'entente conclue avec un établissement à Agadir, au Maroc, est un de ces effets, mais c'est aussi la conséquence de la présence d'une stagiaire de l'Université qui a fait, l'an dernier, du recrutement intensif. Les résultats obtenus en matière de recrutement sont dus à des initiatives de ce genre, qui sont nouvelles à l'Université. Dans la liste dont il était question précédemment se trouvent des personnes provenant de la Finlande, des États-Unis, des pays non francophones qui ne font habituellement pas partie des pays d'origine de la clientèle internationale. Il est donc possible de faire du recrutement international, et ce, ailleurs qu'en Afrique francophone.

17. **NOM DU DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE**

Voir le Document L, p. 1-3

VRER : Le 30 avril dernier, le Conseil de la Faculté des sciences a fait parvenir au vice-recteur une recommandation voulant que le nom du Département de physique soit modifié. J'ai par la suite tenté de voir plus clairement quelles étaient les instances qui devaient étudier la question, quel était l'intermédiaire entre le Conseil de la Faculté et le Sénat académique; j'en ai aussi discuté brièvement au Comité des programmes. Les Statuts et règlements ne stipulent pas que le Comité des programmes a le pouvoir de faire ce genre de recommandation au Sénat. Le CPR a conclu que, à moins que le Sénat lui donne le mandat d'analyser la question plus en profondeur, il n'était pas en mesure de formuler un avis quant à cette demande. Il s'agit d'une proposition que le Département de physique a faite au Conseil de la Faculté des sciences. Le Conseil l'a étudiée et a proposé qu'on recommande aux instances appropriées de l'Université d'accepter que le Département de physique porte désormais le nom de Département de physique et d'astronomie.

17. **NOM DU DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE** (suite)

Le document que vous avez en main présente les arguments sur lesquels se base la demande : le

Département offre des cours d'astronomie et d'astrophysique, il s'y fait de la recherche dans ce domaine, le Département a obtenu des subventions pour ces activités de recherche, etc.

Wybouw : Il me semble qu'il n'était pas possible, à un certain moment, de donner un nom à un département si ce nom ne correspondait pas un programme précis offert par ce département, et ce, pour diverses raisons : respecter une certaine éthique, éviter la fausse publicité, etc. Dans le Répertoire, je n'ai vu aucun programme - mineure, concentration - qui portait ce nom au Département de physique. De plus, je crois comprendre que l'astronomie est une partie de la physique. Est-il possible de nommer un département à la fois par son élément principal et un sous-élément? Comme sénateur, j'ai des inquiétudes et je me demande même si la proposition est recevable, compte tenu de ce règlement ou de cette pratique qui existe à l'Université.

F. LeBlanc : S'il existe un règlement, il n'est pas respecté puisqu'il y a au moins deux autres départements qui l'enfreignent. L'étude a été faite et la question s'est posée : faut-il que le nom corresponde à un programme, à des cours? Je ne pense pas qu'il existe, au Département de l'enseignement secondaire et des ressources humaines, par exemple, de programme en ressources humaines. Il en va de même pour la psychologie éducationnelle au Département de l'enseignement au primaire et de psychologie éducationnelle. Des cours portant ces noms sont sûrement offerts, pas des programmes. L'argument a été soulevé, même au Conseil de la Faculté, mais il peut être réfuté par ces deux exemples.

Mallet : Comme doyen de la Faculté des sciences, je dois appuyer en principe une recommandation qui vient du Conseil de la Faculté des sciences. Il faudrait que le Sénat puisse en débattre.

P : 26-SAC-990910

Victorin Mallet, appuyé par Francis LeBlanc, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique accepte que le Département de physique porte désormais le nom de Département de physique et d'astronomie. »

Mallet : Les arguments invoqués par le Département de physique sont valables. Il considère que ce changement reflète ses champs d'intérêts, à court et à plus long terme. Je dois avouer que le Conseil a chaudement débattu de la question. Il est ressorti des discussions la proposition qui est maintenant soumise au Sénat.

E. Robichaud : Il ne faudrait pas donner l'impression qu'il existe un département d'astronomie ou d'astrophysique alors qu'en fait ce département n'offre que deux cours touchant ces domaines.

VRER : Comme vice-recteur, j'éprouve un certain malaise, car je vois difficilement comment une décision éclairée pourrait être prise. Il ne semble pas exister de critères précis sur lesquels le Sénat pourrait se baser. Je suggérerais que le Sénat, s'il est d'accord, confie ce dossier au Comité des programmes pour qu'il définisse des critères et fasse ultérieurement une proposition. De toute façon, un changement de nom n'entrerait en vigueur que le 1^{er} juillet.

R : 27-SAC-990910

Yvon Fontaine, appuyé par George Wybouw, propose :

« Que la proposition P : 26-SAC-990910 soit « déposée » et que l'étude de cette question soit confiée au Comité des programmes. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

18. SOCRATE

Viel : Je ferai le point sur l'état d'avancement des travaux. Vous savez qu'il s'agit d'implanter un système qui compte plusieurs modules : étudiant, ressources humaines, finance, etc. À ce système se rattachent des modules WEB. Il fallait implanter d'abord le module étudiant, parce que le système qui existait n'était pas conforme à l'an 2000. Le module étudiant était donc en vigueur

18. SOCRATE (suite)

en septembre, et ce, grâce au travail acharné de certaines personnes. Remplacer manitou par un système d'inscription par le WEB s'est révélé positif; il y a eu quelques ratés, ce qui est normal

dans tout nouveau système, mais ce mode d'inscription sera plus facile. Le travail consiste maintenant à implanter le module WEB pour professeurs et professeuses. À partir du WEB, ils pourront avoir accès à toutes sortes d'informations et de fonctions utiles : liste de classe, entrée de notes, etc. Je sais que le fait que certaines données ne soient pas accessibles actuellement crée des frustrations. Mais il faut comprendre que toutes les énergies et tous les efforts ont été consacrés à l'implantation du module étudiant, pour permettre l'inscription en septembre. Il importe de faire preuve de patience, les gens qui travaillent au projet font de leur mieux et je peux vous assurer que, compte tenu des ressources et du temps limités dont on disposait, ce qui a été accompli jusqu'à maintenant est un véritable tour de force.

Chiasson : Quand le WEB pour employées et employés sera-t-il implanté?

Viel : Pour que ce module fonctionne, le module ressources humaines doit être opérationnel, ce qui sera probablement le cas dès janvier 2000. Le WEB pour employées et employés est celui qui donne accès, pour le corps professoral, aux données telles les listes de classe, etc.

Chiasson : Les secrétaires de département, les directions de département auront accès au WEB pour professeuses et professeurs, c'est lui qui leur permettra de gérer une partie des dossiers étudiants?

Viel : Oui. Une nouvelle version qui vient d'être installée permettra à la personne que la doyenne ou le doyen désignera conseillère ou conseiller académique d'avoir accès à des données comme les relevés de notes.

Arseneault : Pour quelle raison le système qui existait aurait-il souffert du bogue de l'an 2000?

Viel : Je donne un exemple : une année correspondait à deux chiffres; la séquence 00 aurait été en conflit avec des matricules dont les deux premiers chiffres sont 00.

Postras : Quand les chefs de secteur, dans les campus du nord, auront-ils accès à ce WEB?

Viel : Dès qu'il sera implanté.

Lang : Je suis chef de secteur à Edmundston. J'ai entendu dire que le problème n'était pas l'avancement des travaux d'implantation de Socrate, mais plutôt le nombre d'autorisations officielles ou de licences achetées permettant de faire des entrées au système.

Viel : Faire de l'entrée de données relève de la base de données ou de la licence ORACLE. On a acheté la licence en sachant que la majorité des gens utiliseraient plutôt le WEB pour l'entrée de données. Mais l'accès par le WEB pour les professeuses et professeurs n'est pas encore possible. Cette licence a été distribuée à toutes les personnes qui font de l'entrée de données en ce qui touche les admissions, les achats, les finances, et ce, pour les trois campus. Je ne crois pas qu'une doyenne ou un vice-doyen souhaitera faire l'entrée de données. L'intention était de donner accès à ces données - que d'autres auront entrées dans le système - par le WEB. Le système est conçu ainsi. Une licence de base de données comme ORACLE coûte cher à l'achat, mais les frais annuels de maintenance sont aussi très élevés. Les budgets prévus ne permettaient pas l'achat d'un nombre plus élevé de licences.

Lang : Quand il fallait accorder une dispense de préalable, par exemple, les chefs de secteur pouvaient entrer cette donnée. Cela ne sera plus possible?

Viel : Ce sera possible, mais par le WEB.

Wybouw : Quel est le coût d'une licence?

Viel : Les frais de maintenance s'élèvent à 125 000 dollars par année.

Wybouw : La Faculté a deux entrées et en aurait voulu une troisième, parce qu'elle était habituée à en avoir trois. Combien la troisième coûte-t-elle?

Viel : Il me faudrait vérifier.

S. LeBlanc : Je profite de l'occasion pour répondre à une question soulevée plus tôt. Socrate a entraîné une nouvelle façon de préparer les horaires. Ce système gère le contingentement des cours en fonction de la taille de la salle de classe réservée. Chaque faculté reçoit quotidiennement une liste qui fait le point quant au contingentement pour chacun des cours. S'il y a lieu d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants ou même de faire un changement de salle, il

18. SOCRATE (suite)

suffit d'en aviser la personne responsable des locaux. Personne ne peut faire ce travail seul, il faut que les parties collaborent.

S. Arsenault : Les professeures et les professeurs doivent-ils entrer leurs notes dans le système?

Viel : Il leur sera possible de le faire, s'ils le désirent.

19. PLAN STRATÉGIQUE

Recteur : Les membres ont reçu la version définitive du document, le produit fini. Il y aura un lancement officiel vers la mi-septembre. Il est à noter que le Plan stratégique a été largement distribué lors du Sommet.

L. Caron : Je remarque que la photo représentant le Campus d'Edmundston, à la page 5, date de plusieurs années. Le Campus compte maintenant d'autres édifices, dont l'École des sciences forestières, qui ne font pas partie de la photo.

20. PROCHAINE RÉUNION

Président d'assemblée : La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le 22 octobre à 13 h, par vidéoconférence.

VRER : Compte tenu de la décision prise par le Sénat au sujet de la prochaine activité Convergence, le BDS discutera de la possibilité que la réunion se tienne à Moncton, et non en vidéoconférence.

Président d'assemblée : Je cède la présidence au recteur.

(**Note** : Le président d'assemblée quitte la réunion.)

21. PRÉSIDENTE DU SÉNAT - ÉVALUATION

Recteur : Il s'agit d'une pratique annuelle pour le Sénat d'évaluer la présidente ou le président d'assemblée et de décider, par la suite, si cette personne continuera à assumer la fonction. Un questionnaire d'évaluation a été distribué aux membres en avril dernier.

(**Note** : Le recteur présente aux membres les résultats de cette évaluation; elle est très positive.)

R : 28-SAC-990910

Jean-Guy Poitras, appuyé par George Wybouw, propose :

*« Que **Serge Rousselle** agisse comme président d'assemblée pour la prochaine année universitaire. »*

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

22. CLÔTURE

La séance est levée à 17 h 8.

Contresigné le _____

Jean-Bernard Robichaud, président

Line Leduc, secrétaire des instances

DOCUMENTS